

Le
réseau des
Zones de Protection Spéciale
en France pour la conservation des oiseaux



DIRECTIVE | OISEAUX | RESEAU | ZPS

Oct.
2008





© S. Silet

Sterne de Dougall

Le réseau des ZPS

en France pour la conservation
des oiseaux



sommaire

Contexte

Objectifs du réseau des ZPS	3
La protection des oiseaux menacés	3

Application française de la directive européenne

Mesures de protection des ZPS	4
Mise en place des ZPS	4

Etat actuel du réseau des ZPS en France	5
-----------------------------------------	---

Importance du réseau des ZPS pour les oiseaux	7
--------------------------------------------------	---

Comment les ZPS protègent-elles les oiseaux menacés ?

Les espèces nicheuses	13
Les espèces hivernantes	15
Les espèces migratrices	17

Etat de conservation des espèces nicheuses

Selon les groupes taxonomiques Des espèces à la biologie non adaptée à ce type de protection	19
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Selon les habitats Des milieux sensibles préservés et des habitats communs négligés	21
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----

Selon le statut des espèces Un bilan favorable pour les ZPS, mitigé pour les espèces les plus vulnérables	23
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Synthèse de la situation des espèces nicheuses	26
-----------------------------------------------------------	----

Outils et perspectives

Un outil indispensable à mettre en place : l'observatoire du réseau des ZPS	29
--------------------------------------------------------------------------------	----

Des actions à promouvoir en milieu marin : Natura 2000 en mer	29
------------------------------------------------------------------	----

Une concertation transnationale en faveur de la mobilité des espèces	30
-------------------------------------------------------------------------	----

Associations et structures qui participent aux suivis ornithologiques

Directive "Oiseaux"

du 2 avril 1979

concernant la conservation des oiseaux
sauvages de la Communauté européenne
(79/409/CEE) transcrite en droit français
par l'ordonnance du 11 avril 2001

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, (...)

- « considérant que, sur le territoire européen des États membres, un grand nombre d'espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage subissent une régression de leur population, très rapide dans certains cas, et que cette régression constitue un danger sérieux pour la conservation du milieu naturel, notamment à cause des menaces qu'elle fait peser sur les équilibres biologiques; »
(...)

- « considérant que les mesures à prendre doivent s'appliquer aux différents facteurs qui peuvent agir sur le niveau de population des oiseaux, à savoir les répercussions des activités humaines et notamment la destruction et la pollution de leurs habitats, la capture et la destruction par l'homme ainsi que le commerce auquel ces pratiques donnent lieu et qu'il y a lieu d'adapter le degré de ces mesures à la situation des différentes espèces dans le cadre d'une politique de conservation; »
(...)

A ARRÊTÉ LA PRESENTE DIRECTIVE :

Article premier

1. La présente directive concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est d'application. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en régleme l'exploitation.

2. La présente directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats.

3. La présente directive ne s'applique pas au Groenland.

Article 2

Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1^{er} à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles.
(...)



© L. M. Préau

Rôle des genêts



© C. Attié

Contexte

Paysage agricole dans la ZPS de Néré-Bresdon (Charente-Maritime)

Objectifs du réseau des ZPS

Le réseau Natura 2000 (Article 3 de la directive n°92/43/CEE) a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'un « échantillon représentatif des habitats et des espèces de faune et de flore les plus menacées et/ou remarquables en Europe », tout en favorisant une coexistence équilibrée avec les activités humaines.

Ce réseau est composé de deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciale (ZPS), issues de la directive européenne « Oiseaux » (N°79/409/CEE) de 1979, et
- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) relatives à la directive « Habitats » (N°92/43/CEE) de 1992.

Le réseau des ZPS vise à la conservation des populations d'espèces d'oiseaux menacées et participe à la stratégie européenne pour stopper la perte de la biodiversité d'ici 2010. Les ZPS, tant terrestres que maritimes, sont des secteurs importants de reproduction, de mue, d'hivernage, d'alimentation ou de halte migratoire pour les oiseaux. Par définition, la démarche Natura 2000, essentiellement fondée sur la gestion conservatoire de sites de grande valeur écologique, n'est pas totalement adaptée à la protection de populations largement distribuées dans la « nature ordinaire », tels que les espaces agricoles ou forestiers. Le réseau des ZPS préserve davantage des espèces grégaires coloniales que des espèces dispersées.

La protection des oiseaux menacés

L'application de la directive « Oiseaux » en Europe a requis une évaluation du statut de toutes les espèces afin d'identifier celles qui étaient menacées et celles dont la tendance méritait une attention particulière. Ce statut se définit par l'importance des effectifs des populations mais aussi par l'évolution de ceux-ci. Les espèces ainsi identifiées comme menacées ont été classées en annexe I de la directive « Oiseaux ». Elles sont dites « déterminantes » et les sites principaux qui les hébergent doivent être désignés en ZPS.

Dès 1981, date d'entrée en vigueur de la directive « Oiseaux », les États membres ont été chargés de désigner les ZPS. L'identification de ces sites s'est appuyée sur l'inventaire national des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO, publié en 1993), qui recensait d'une part les sites où les espèces de l'annexe I sont présentes et d'autre part ceux qui hébergent des effectifs importants de migrants.

Dès la fin des années 1960, les premières espèces menacées d'extinction à l'échelle de la planète ont été identifiées et la détermination de celles dont la sauvegarde dépend d'initiatives internationales est rapidement devenue prioritaire. En 1966, la première *Liste Rouge des espèces menacées dans le monde* était publiée. En 1983, le *Livre Rouge des espèces menacées en France* consacrait son

premier tome aux oiseaux terrestres ; le second, sur les oiseaux marins et côtiers, est publié en 1987. En 1994, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) publiait *L'inventaire de la faune menacée en France*. Ces bilans des connaissances, réalisés pour l'ensemble de l'avifaune française en s'appuyant sur des enquêtes nationales spécifiques, les recensements d'oiseaux d'eau, des suivis d'espèces patrimoniales, rares et menacées, etc., ont contribué à la production des Listes Rouges nationales de 1999 et 2008 pour les oiseaux.

Article 4 de la directive " Oiseaux "

(...)

« 1. Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution (...).

Il sera tenu compte, pour procéder aux évaluations, des tendances et des variations des niveaux de population. Les États membres classent notamment en zones de protection spéciale les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces dernières dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive. »

(...)



© F. Cathez

**Busard
cendré**

Application française de la directive européenne

Mesures de protection dans les ZPS

La France a fait le choix d'une gestion contractuelle et volontaire des sites du réseau Natura 2000 afin de permettre l'implication des citoyens dans leur gestion. Les projets de sites sont soumis pour avis, par le préfet, aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale concernés. Le préfet transmet une synthèse du projet de désignation au ministre en charge de l'écologie. Les propositions retenues sont validées par les autres ministères. Les ZPS sont désignées en droit national par arrêté ministériel, puis notifiées à la Commission européenne.

Des mesures réglementaires peuvent être prises dans les ZPS, à l'aide des outils de protection existants, tels que les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les réserves de chasse et de faune sauvage, etc. L'État peut réglementer l'accès à certaines zones,

la pratique de certaines activités sportives, industrielles, etc. et, dans des perspectives d'aménagement et/ou d'équipement du territoire, peut imposer la réalisation d'études d'incidences. Une section particulière du Code de l'environnement (art L. 414.1 à L. 414.7) précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000.

Article 14 de la directive " Oiseaux "

« Les États membres peuvent prendre des mesures de protection plus strictes que celles prévues par la présente directive. »

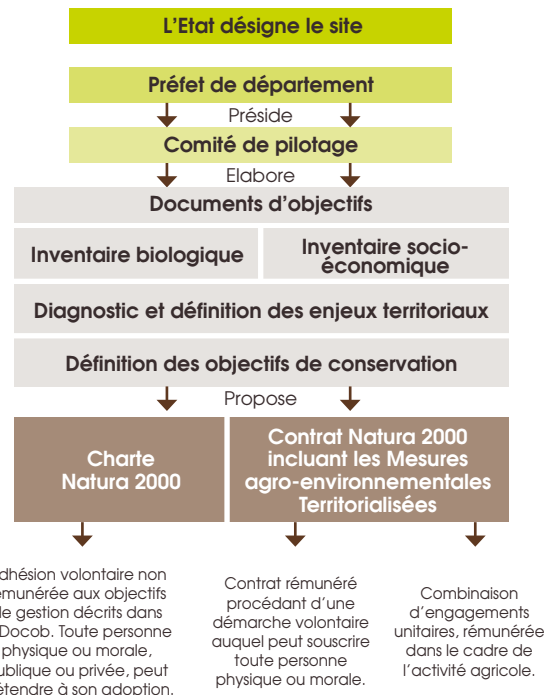
Mise en place des ZPS

Le préfet désigne, par arrêté, un comité de pilotage qui est chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs (Docob) du site Natura 2000. Le comité de pilotage organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans le Docob. Les mesures permettant d'atteindre les objectifs définis à partir des connaissances décrites dans les Cahiers d'habitats Oiseaux sont prises préférentiellement dans le cadre de contrats ou de chartes Natura 2000. Cette démarche peut également être complétée par la mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires (mesures de protection relatives aux parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de biotopes, sites classés, loi sur l'Eau...).

Le comité de pilotage (CoPil)

est l'organe privilégié de concertation et de débat pour chaque site Natura 2000. Présidé par un élu (à défaut, par le préfet), il réunit l'ensemble des acteurs d'un site Natura 2000 : les représentants des collectivités territoriales, les socio-professionnels, les propriétaires et ayant-droits, les usagers, les associations, les services de l'État, les établissements publics et les experts scientifiques.

Procédure de désignation et outils de gestion des ZPS





© T. Dupeyron



© J.P. Siblet

Pie-grièche écorcheur

Réserve naturelle volontaire de la Massone (Charente-Maritime)

Le document d'objectifs (Docob)

établit un diagnostic pour chaque site et définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement, tout en tenant compte des aspirations de nature économique, culturelle ou sociale des parties prenantes. C'est le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision issu d'un processus de concertation. Une collectivité territoriale peut assumer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration du Docob, en régie ou en faisant appel à un organisme tiers que l'on appelle « opérateur ».

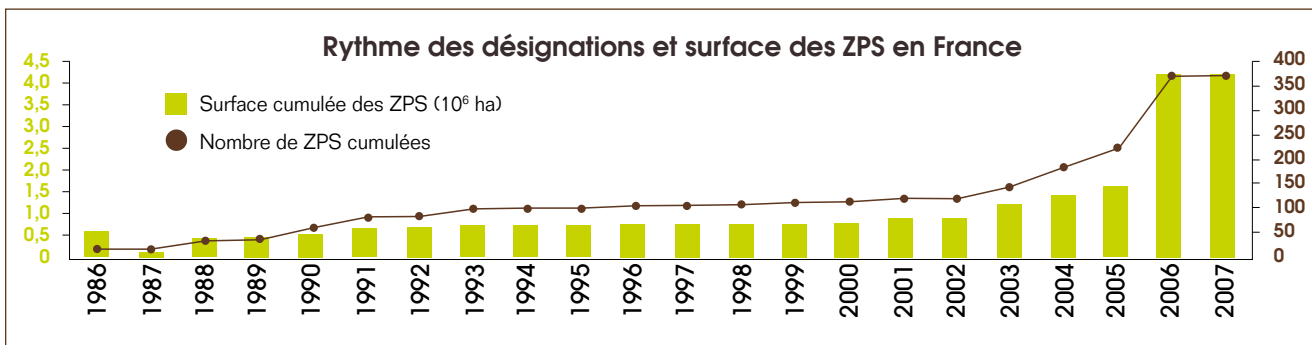
Les Cahiers d'habitats Oiseaux

constituent une synthèse des connaissances scientifiques qui offrent une approche globale des modes de gestion conservatoire pour l'ensemble des espèces d'oiseaux et de leurs habitats naturels, d'intérêt communautaire et présents en France. Ils sont le fruit d'une collaboration étroite entre la communauté scientifique, les gestionnaires et les principaux usagers des milieux naturels, et ont pour vocation première de guider les rédacteurs du Docob dans l'identification des oiseaux et de leurs habitats, l'analyse de leur état de conservation et la définition d'un cadre de gestion propre à chaque site. Ce travail concerne 274 espèces de l'avifaune française. Le choix des espèces s'est porté sur celles de l'annexe I de la directive « Oiseaux » présentes de manière régulière en France (nidification, hivernage, passage), sur les espèces nicheuses menacées non inscrites à l'annexe I et sur les espèces migratrices (migratrices à l'intérieur du Paléarctique occidental, dont celles à aire de reproduction restreinte ou localisée en France, ainsi que les migratrices trans-sahariennes).

Etat actuel du réseau des ZPS en France

En France, 371 ZPS ont été désignées entre 1986 et 2007. Leur superficie totale sur l'espace terrestre couvre 4,2 millions d'hectares, soit 7,6 % du territoire de France métropolitaine. Les sites désignés sur le Domaine Public Maritime concernent 400 000 hectares en septembre 2008.

Les ZPS sont distribuées sur toute la France, mais leur répartition révèle des disparités régionales liées au patrimoine naturel, aux impératifs socio-économiques, aux politiques environnementales, ainsi qu'à une connaissance hétérogène des territoires.





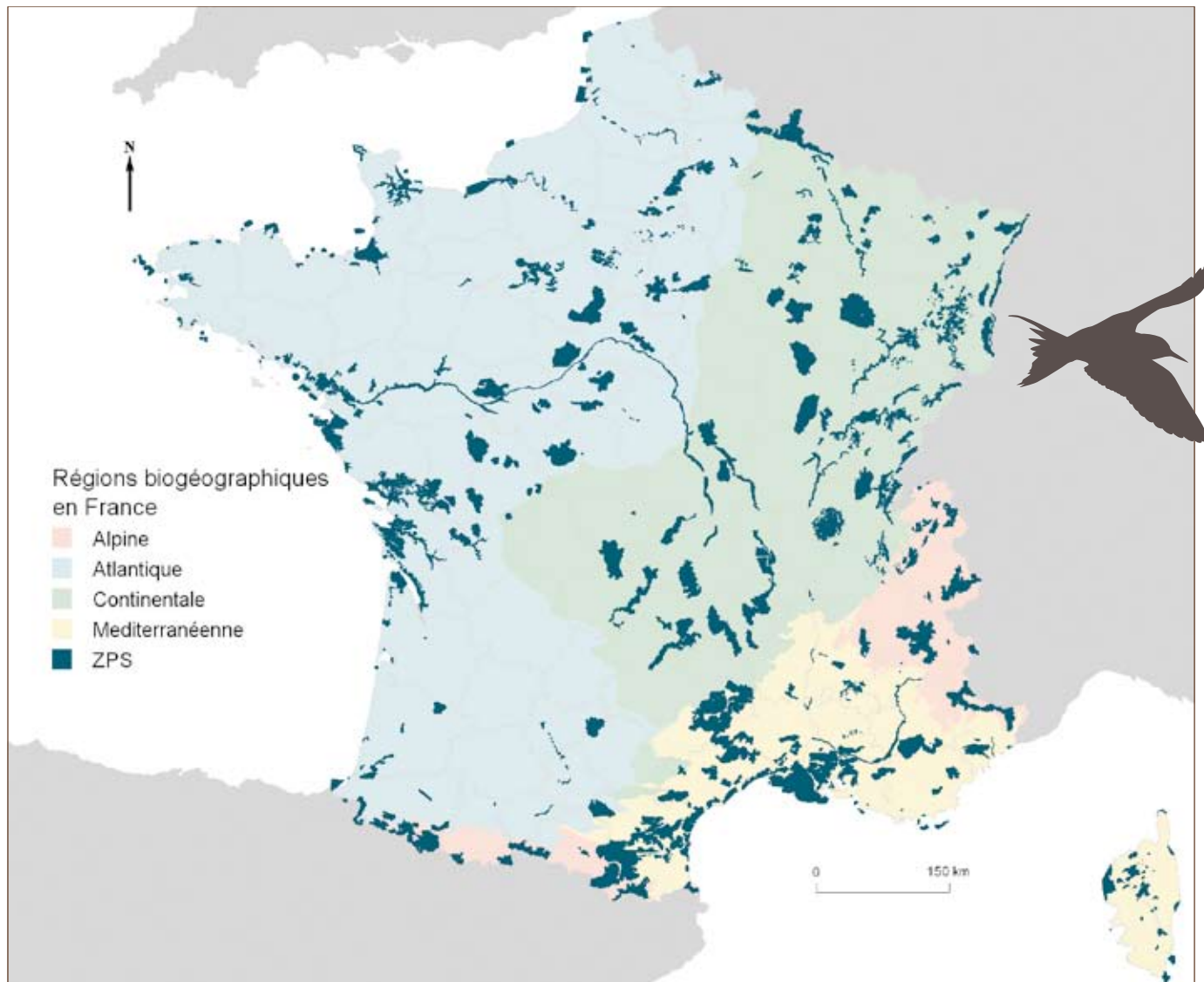
© LPO

Pointe
Saint-Clément
(Charente-Maritime)

Etat actuel du réseau des ZPS en France

De même, les régions biogéographiques ne bénéficient pas toutes d'un niveau de désignation équivalent. Si la région Méditerranéenne est bien couverte par le réseau des ZPS, la région Atlantique, plus importante en superficie, présente moins de sites, avec une faible représentation des espaces forestiers.

Régions biogéographiques et répartition des ZPS en France en 2007





© P. Busser

Butor blongios



© S. Sorbi

Chouette de Tengmalm

Importance du réseau des ZPS pour les oiseaux

Le réseau des ZPS françaises héberge 115 espèces nicheuses vulnérables, inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (88) et/ou menacées en France (63), d'après la Liste Rouge établie en 2008 par le MNHN, selon les critères de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Article 4 de la directive " Oiseaux "

1. Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

À cet égard, il est tenu compte :

- a) des espèces menacées de disparition ;
- b) des espèces vulnérables à certaines modifications de leurs habitats ;
- c) des espèces considérées comme rares parce que leurs populations sont faibles ou que leur répartition locale est restreinte ;
- d) d'autres espèces nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.

L'évaluation des ZPS a été réalisée à partir de l'analyse des données sur les populations d'oiseaux qu'elles hébergent. Ces données sont renseignées sur les Formulaires Standards de Données (FSD) et complétées par les résultats de divers suivis ornithologiques, tels que les comptages d'oiseaux d'eau hivernants (Wetlands International), les suivis des espèces nicheuses rares et menacées, les enquêtes spécifiques (Outarde canepetière, Butor étoilé, Râle des genêts...), etc. Sont également pris en compte les suivis réguliers de sites importants (zones d'hivernage, principaux goulets migratoires, espaces protégés), dès lors qu'ils sont inclus dans les ZPS.

Cependant, une partie de ces données est à prendre avec précaution, dans la mesure où la fréquence d'actualisation est variable selon les sites. De plus, la couverture du réseau demeure partielle en termes de prospections. C'est la raison pour laquelle une partie des données est lacunaire ou ancienne. Le travail de collecte des informations avifaunistiques est assuré par des ornithologues bénévoles ou professionnels émanant de nombreuses structures dont la liste figure en dernière page.

Les Formulaires Standards de Données (FSD)

constituent en quelque sorte la carte d'identité de chaque site Natura 2000. Avec l'aide de l'inventaire des ZICO, les FSD listent les espèces déterminantes présentes sur un site qui justifient sa désignation et sa validation par l'Europe.

Ces données ont permis de justifier la désignation des zones proposées par la présence d'espèces mentionnées dans l'annexe I de la directive « Oiseaux » et les espèces migratrices. Elles sont cependant essentiellement qualitatives et ne permettent que des exploitations quantitatives limitées, en raison notamment d'un manque de précisions sur la taille des effectifs présents sur certains sites.



© E. Barbelette

Glaréole à collier



© A. Guillemont

Lagopède alpin

Importance du réseau des ZPS pour les oiseaux

Légende des tableaux

Les tableaux présentés ci-après, listent respectivement les espèces nicheuses et hivernantes prises en compte pour déterminer l'importance du réseau des ZPS pour les oiseaux. Les espèces retenues sont, pour les nicheurs, celles de l'annexe I et, celles de la Liste Rouge les plus menacées (CR, EN, VU, NT ; cf ci-dessous).

Nom français et nom latin : nom taxonomique selon la nomenclature TAXREF (MNHN).

Annexe DO : annexes de la directive « Oiseaux » à laquelle appartient l'espèce, le cas échéant.

Liste Rouge : degré de vulnérabilité des espèces nicheuses en France selon la Liste Rouge 2008, établie par le MNHN selon les critères de l'UICN.

Parmi les espèces non inscrites à l'Annexe I de la directive « Oiseaux », seize espèces de la Liste Rouge n'apparaissent pas dans les tableaux suivants, soit parce qu'elles ne nichent pas dans les ZPS, soit parce qu'elles n'y ont pas été inventoriées, étant largement distribuées et non déterminantes pour la gestion des ZPS :

CR : Eider à duvet (*Somateria mollissima*), Marouette de Baillon (*Porzana pusilla*), Sterne arctique (*Sterna paradisaea*).

VU : Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), Hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), Pouillot ibérique (*Phylloscopus ibericus*), Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*), Traquet tavier (*Saxicola rubetra*).

NT : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Bruant proyer (*Miliaria calandra*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*), Mésange noire (*Parus ater*), Moineau friquet (*Passer montanus*), Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*).

CR	En danger critique d'extinction
EN	En danger
VU	Vulnérable
NT	Quasi-menacée
DD	Données insuffisantes
LC	Préoccupation mineure
NA	Non applicable

Nombre de ZPS : nombre de ZPS où l'espèce est présente

Effectifs en ZPS (min-max) : effectif de la population dans le réseau des ZPS en nombre de couples.

% effectif en ZPS : proportion de la population nationale en ZPS, organisée en classes.

Tendance : évolution globale des effectifs sur les 10 dernières années (1997-2007).

↘	En forte diminution
↓	En diminution
-	Stable ou fluctuante
↗	En augmentation
↗	En forte augmentation
N	Nouvelle espèce nicheuse
?	inconnue

Les lignes surlignées en vert indiquent les espèces nicheuses pour lesquelles la France joue un rôle particulièrement important, abritant plus de 10 % de la population européenne.

La liste des espèces hivernantes a été définie sur la base du statut européen défini par les catégories SPEC (SPecies of European Conservation Concern) qui listent et déclinent par degrés de priorité les espèces dont la conservation mérite une attention particulière.

SPEC : classification des espèces prioritaires en Europe selon leur statut aux niveaux mondial et européen (BirdLife International, 2004).

SPEC 1	Espèce européenne menacée au niveau mondial.
SPEC 2	Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe.
SPEC 3	Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et dont la majorité de la population mondiale se trouve hors Europe.
SPEC 3W	Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et prioritaire en tant qu'hivernante.

Engoulevent
d'Europe

Espèces nicheuses

Nom français	Nom latin	Annexe DO	Liste Rouge	Nombre de ZPS	Effectif* en ZPS min-max	% effectif en ZPS	Tendance
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	I	VU	54	130 - 230	130-601	-
Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i>	I	EN	18	30 - 30	199-1001	↗
Aigle pomarin	<i>Aquila pomarina</i>	I	NA	1	1 - 1	199-1001	N
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	I	VU	76	160 - 210	130-601	-
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	I	LC	69	11 500 - 15 000	199-1001	↗
Alouette calandre	<i>Melanocorypha calandra</i>	I	EN	2	70 - 90	199-1001	↘
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	I	NT	27	750 - 1 300	[0-301]	?
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	I	LC	146	4 200 - 9 800	[0-301]	-
Autour des palombes de Corse	<i>Accipiter gentilis arrigonii</i>	I	EN	8	15 - 25	130-601	?
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	I	LC	29	2 100 - 3 400	160-991	↗
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	I	VU	7	50 - 60	199-1001	↗
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	II	VU	11	150 - 220	199-1001	↗
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	II	EN	23	110 - 150	160-991	↘
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	I	LC	215	1 100 - 2 300	[0-301]	-
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	I	VU	68	1 300 - 3 000	[0-301]	↘
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	I	VU	104	600 - 1 400	[0-301]	-
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	I	VU	126	750 - 1 400	160-991	↘
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	I	LC	126	500 - 1 000	[0-301]	-
Butor blongios	<i>Ixobrychus minutus</i>	I	NT	90	300 - 650	160-991	↗
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	I	VU	47	260 - 400	160-991	-
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	II	NA	2	1 - 2	199-1001	-
Chevêche d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	I	VU	19	70 - 140	[0-301]	?
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	I	LC	62	300 - 800	[0-301]	↗
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	I	LC	48	500 - 600	130-601	↗
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	I	EN	8	10 - 20	130-601	-
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	I	LC	130	400 - 850	[0-301]	-
Cochevis de Thékla	<i>Galerida theklae</i>	I	VU	4	320 - 380	160-991	-
Cormoran huppé de Desmarest	<i>Phalacrocorax aristotelis desmarestii</i>	I	VU	7	550 - 1 100	160-991	↘
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	II	VU	43	560 - 920	160-991	↘
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	I	LC	49	600 - 1 200	[0-301]	↗
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	I	LC	54	1 500 - 3 300	160-991	-
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	I	LC	138	3 100 - 7 400	[0-301]	?
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	I	VU	3	180 - 190	199-1001	↗
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	I	LC	122	380 - 550	130-601	↗
Fauvette à lunettes	<i>Sylvia conspicillata</i>	-	EN	8	100 - 180	[0-301]	↘
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	I	LC	80	4 700 - 11 100	[0-301]	-
Fauvette sarde	<i>Sylvia sarda</i>	I	LC	9	2 500 - 6 100	[0-301]	?
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	I	EN	1	3 200 - 3 300	199-1001	-
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	-	NT	1	19 000 - 21 000	199-1001	↗

* L'effectif est donné en nombre de couples.



© F. Calvez

Martin pêcheur
d'Europe

Importance du réseau des ZPS pour les oiseaux

Espèces nicheuses

Nom français	Nom latin	Annexe DO	Liste Rouge	Nombre de ZPS	Effectif* en ZPS min-max	% effectif en ZPS	Tendance
Ganga cata	<i>Pterocles alchata</i>	I	CR	1	100 - 110	199-100]	↘
Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	II	VU	37	420 - 1 200	[0-30]	↘
Glaréole à collier	<i>Glareola pratincola</i>	I	EN	1	45 - 60	199-100]	-
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	I	LC	11	400 - 750	[0-30]	?
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	II	VU	8	10 - 25	130-60]	-
Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>	I	EN	5	65 - 70	199-100]	-
Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	I	EN	3	300 - 410	199-100]	↘
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	I	LC	53	3 100 - 4 600	[0-30]	?
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	-	VU	8	55 - 75	130-60]	-
Grand Tétraz	<i>Tetrao urogallus</i>	II	VU	29	530 - 1 000	[0-30]	↘
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	I	LC	115	580 - 840	130-60]	↗
Grande Aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	I	NT	15	140 - 180	160-99]	↗
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	I	NT	33	650 - 1 400	160-99]	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	CR	4	5 - 10	199-100]	↗
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybrida</i>	I	NT	10	3 000 - 3 600	199-100]	↗
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	I	VU	5	130 - 190	199-100]	-
Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	-	EN	3	230 - 270	199-100]	-
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	I	EN	36	30 - 50	160-99]	↗
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	II	NT	8	25 - 50	[0-30]	↗
Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	I	LC	75	3 100 - 4 400	160-99]	↗
Héron crabier	<i>Ardeola ralloides</i>	I	NT	19	540 - 670	160-99]	↗
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	I	LC	63	2 600 - 4 200	160-99]	-
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	I	VU	34	10 - 90	130-60]	-
Hirondelle rousseline	<i>Hirundo daurica</i>	-	VU	7	5 - 15	130-60]	↗
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	I	NA	3	45 - 50	160-99]	↗
Lagopède alpin des Alpes	<i>Lagopus mutus helveticus</i>	I	LC	14	920 - 2 400	130-60]	↘
Lagopède alpin des Pyrénées	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	I	NT	16	350 - 670	160-99]	↘
Locustelle lusciniotide	<i>Locustella luscinioides</i>	-	EN	37	1 800 - 2 400	130-60]	↘
Lusciniote à moustaches	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	I	NT	21	1 200 - 1 600	[0-30]	↘
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	-	CR	2	150 - 220	199-100]	-
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	I	DD	54	70 - 190	[0-30]	?
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>	I	CR	4	1 - 4	160-99]	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	I	LC	203	1 200 - 2 600	[0-30]	↘
Mésange rémiz	<i>Remiz pendulinus</i>	-	EN	3	5 - 15	160-99]	↘
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	I	LC	204	2 300 - 4 000	[0-30]	↘
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	I	VU	90	380 - 710	[0-30]	↘
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	I	LC	28	320 - 3 800	160-99]	↗
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	-	NT	4	3 000 - 3 600	130-60]	-

* L'effectif est donné en nombre de couples.

Œdicnème
criard

Espèces nicheuses

Nom français	Nom latin	Annexe DO	Liste Rouge	Nombre de ZPS	Effectif* en ZPS min-max	% effectif en ZPS	Tendance
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	I	NT	76	1 400 - 2 800	[0-30]	↗
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	II	VU	7	110 - 140	[60-99]	↗
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	I	VU	31	1 100 - 1 400	[60-99]	↘
Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	I	NT	26	1 200 - 2 300	[60-99]	-
Perdrix grise de montagne	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>	I	VU	22	420 - 1 100	[0-30]	-
Pétrel tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	I	NT	11	560 - 700	[60-99]	-
Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>	I	VU	12	60 - 140	[30-60]	?
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	I	VU	60	460 - 880	[0-30]	?
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	I	LC	80	5 200 - 8 700	[0-30]	↗
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	I	LC	181	1 700 - 3 500	[0-30]	↗
Pic tridactyle	<i>Picooides tridactylus</i>	I	DD	5	5 - 15	[30-60]	?
Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>	I	CR	3	35 - 45	[99-100]	-
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	-	NT	47	140 - 245	[0-30]	↘
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	I	LC	236	8 800 - 17 000	[0-30]	↘
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	-	EN	17	100 - 230	[0-30]	↘
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	-	CR	2	25 - 35	[99-100]	-
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	I	LC	82	1 100 - 2 800	[0-30]	?
Poule sultane	<i>Porphyrio porphyrio</i>	I	EN	7	70 - 80	[60-99]	↗
Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>	I	VU	6	850 - 1 250	[99-100]	-
Puffin de Méditerranée	<i>Puffinus yelkouan</i>	I	VU	3	830 - 1 400	[99-100]	-
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	-	VU	3	130 - 140	[99-100]	-
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	I	EN	31	470 - 660	[60-99]	↘
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	I	NT	32	310 - 520	[30-60]	↗
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	-	VU	57	1 300 - 2 200	[0-30]	↘
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	II	VU	51	190 - 480	[60-99]	-
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	II	VU	37	130 - 200	[30-60]	↘
Sittelle corse	<i>Sitta whiteheadi</i>	I	NT	9	1 300 - 1 900	[30-60]	↘
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	I	VU	9	200 - 210	[99-100]	↗
Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	I	VU	14	6 500 - 6 900	[99-100]	-
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	I	CR	2	60 - 70	[99-100]	↘
Sterne hansel	<i>Sterna nilotica</i>	I	VU	1	300 - 300	[99-100]	-
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	I	LC	30	1 400 - 3 000	[60-99]	-
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	I	LC	79	5 000 - 7 600	[60-99]	↗
Tétras lyre	<i>Tetrao tetrix</i>	II	LC	17	1 100 - 2 300	[0-30]	↘
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	-	EN	10	20 - 65	[0-30]	↘
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	I	LC	15	760 - 880	[99-100]	↗
Vautour moine	<i>Aegypius monachus</i>	I	CR	1	18 - 18	[99-100]	↗
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	I	EN	32	50 - 65	[99-100]	↗

* L'effectif est donné en nombre de couples.

Plongeon
catmarin



© E. Barbelette

Importance du réseau des ZPS pour les oiseaux

Espèces hivernantes (légende page 8)

Nom français	Nom latin	Annexe DO	SPEC	Nombre de ZPS	Effectif en ZPS min - max	Tendance
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	I	SPEC 1	8	4 - 15	-
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	II	SPEC 2	31	13 000 - 20 000	↗
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	II	SPEC 3W	25	27 000 - 44 000	↗
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	-/I	SPEC 3	61	260 000 - 360 000	-
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	II	SPEC 3	30	60 - 140	?
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	II	SPEC 3W	33	52 000 - 80 000	-
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	II	SPEC 3	94	20 000 - 28 000	↗
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	II	SPEC 3	79	17 000 - 34 000	↘
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	II	SPEC 3	95	32 000 - 59 000	-
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	II	SPEC 3	26	300 - 600	?
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	II	SPEC 2	44	3 600 - 6 300	-
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	I	SPEC 3	4	3 - 4	?
Chevalier combattant	<i>Philomachus pugnax</i>	II	SPEC 2	34	550 - 1 450	-
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	II	SPEC 2	69	15 900 - 23 500	↗
Cygne de bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	I	SPEC 3W	22	90 - 270	↗
Erismaure à tête blanche	<i>Oxyura leucocephala</i>	I	SPEC 1	1	1 - 2	?
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	II	SPEC 2	114	76 000 - 121 000	-
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	II	SPEC 3W	41	690 - 790	↘
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	II	SPEC 3	108	62 000 - 86 000	↘
Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>	I	SPEC 1	34	25 - 60	↗
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	II	SPEC 2	50	8 700 - 13 500	-
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	I	SPEC 3	34	100 - 160	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	I	SPEC 2	43	28 000 - 64 000	-
Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>	I	SPEC 3	49	230 - 670	↘
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	-	SPEC 2	2	5 - 10	↘
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	II	SPEC 3	30	150 - 380	↘
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	I	SPEC 3	12	20 - 110	?
Pétrel culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	I	SPEC 3	2	2 - 2	?
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	I	SPEC 3	41	160 - 310	?
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	I	SPEC 3	42	170 - 280	?
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	I	SPEC 1	2	2 - 10	?
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	I	SPEC 1	27	10 - 30	-
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	I	SPEC 2	31	260 - 510	↗
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	II	SPEC 2	129	110 000 - 390 000	-



© E. Barbellette

Spatule blanche

Comment les ZPS protègent-elles les oiseaux menacés ?

Les espèces nicheuses

Au regard de l'état actuel du réseau des ZPS et afin de savoir dans quelle mesure ces sites ont atteint leur objectif de protection des espèces les plus vulnérables à l'échelle européenne, la part de leur population française présente dans les ZPS (représentativité) et l'évolution de leurs effectifs depuis la désignation (tendance) ont été estimées.

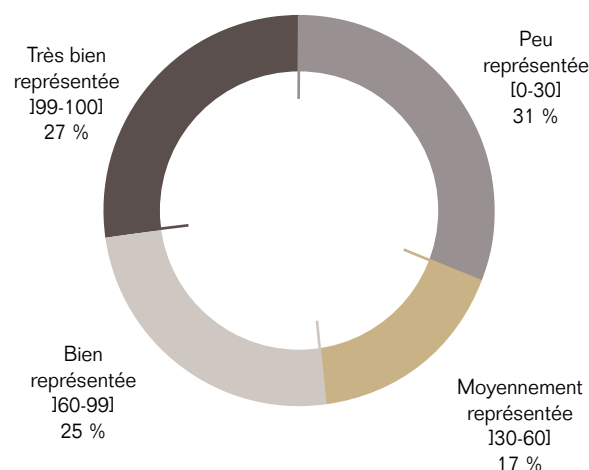
/ Représentativité

Les espèces ont été classées en quatre catégories selon leur taux de présence dans les ZPS : pas ou peu représentées (0-30 % de la population nationale est en ZPS), moyennement représentées (30-60 %), bien représentées (60-99 %), très bien représentées (plus de 99 %).

Une majorité des espèces nicheuses déterminantes des ZPS (52 %) ont leur population bien (25 %), voire très bien (27 %) représentée dans les ZPS. Le réseau des ZPS abrite même toute la population nationale de certaines d'entre elles (Aigle de Bonelli, Spatule blanche, Barge à queue noire...). Cependant, cette bonne représentativité ne signifie pas pour autant que ces espèces sont en bon état de conservation. En effet, le confinement à un nombre réduit de sites protégés constitue en soi une menace.

Seules deux espèces de l'annexe I, nicheuses en France, ne se reproduisent pas dans le réseau de ZPS : l'Élanion blanc (*Élanus caeruleus*) et le Faucon kobez (*Falco*

Représentativité des espèces nicheuses selon le pourcentage de leur population nationale dans les ZPS



vesperpinus). La démarche ZPS n'est pas adaptée à ces deux espèces, car la première en extension, affectionne les habitats mixtes agricoles-forestiers très communs dans le Sud-Ouest et peu représentés dans les ZPS. La seconde est un reproducteur irrégulier, nichant exceptionnellement et dans des sites différents selon les années.

/ Tendances

Les espèces stables ou en augmentation sont les mieux représentées dans les ZPS, alors que la plupart de celles qui subissent un déclin y sont mal représentées. Ceci s'explique par le fait que les espèces les plus rares, et donc prioritaires, ont été visées directement par le programme de désignation des ZPS. De plus, certaines d'entre elles bénéficient de mesures de sauvegarde (plans de restauration, réserves, etc.) qui ont eu un effet positif, permettant d'inverser, dans la plupart des cas, la tendance des effectifs. C'est, notamment le cas du Faucon crécerellette. Il a failli disparaître de France avant que les programmes de conservation mis en place en Crau ne permettent à la population, jusqu'alors restreinte à un seul site, d'augmenter puis d'occuper deux sites

supplémentaires dans le Languedoc. L'espèce a ainsi vu ses effectifs passer de quelques couples en 1992 à plus de 180 en 2008 (graphe p. 31).

Les espèces les plus dispersées sur le territoire national, avec donc une moindre proportion en ZPS, échappent aux programmes de conservation liés à des sites précis. Elles bénéficieraient de mesures de gestion globale des habitats (par exemple les forêts pour l'Aigle botté).

Parmi les 12 espèces mal représentées dans les ZPS, 9 ont une tendance inconnue. Le renforcement des programmes de suivi permettrait de mieux évaluer l'importance des ZPS pour ces espèces (Engoulevent d'Europe, Marouette ponctuée, Pic cendré ...).



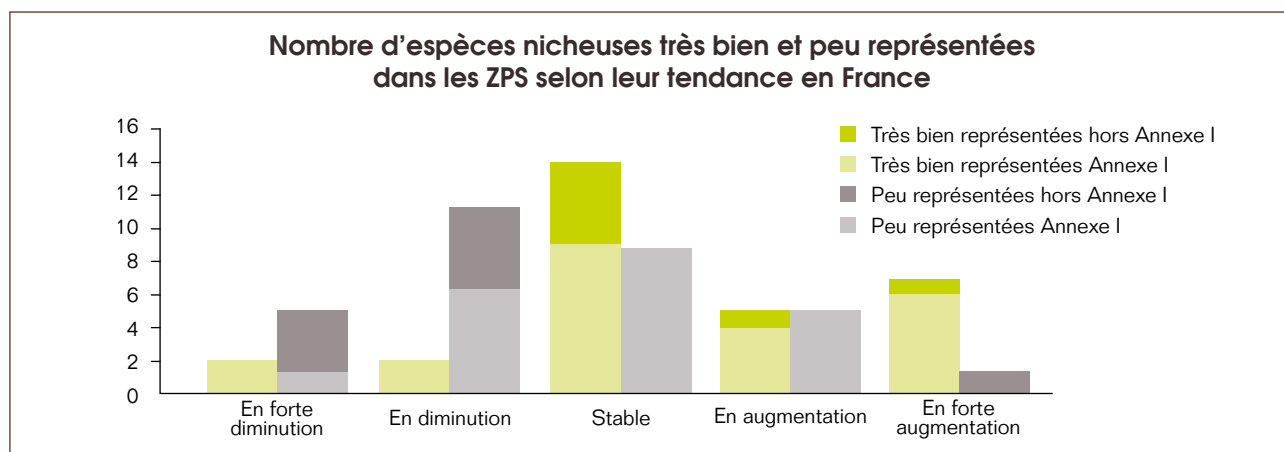
© LPO

Limicoles sur une lagune

Comment les ZPS protègent-elles les oiseaux menacés ?

Les espèces nicheuses

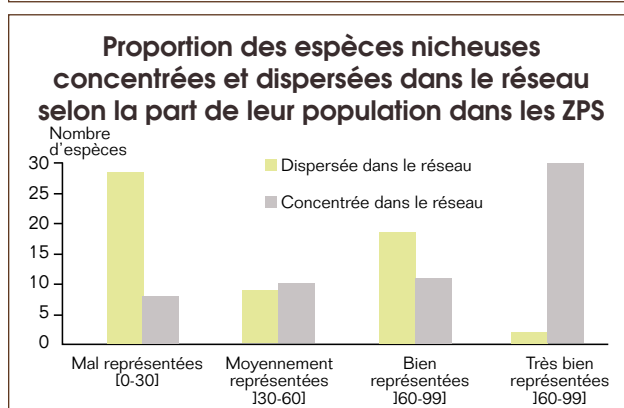
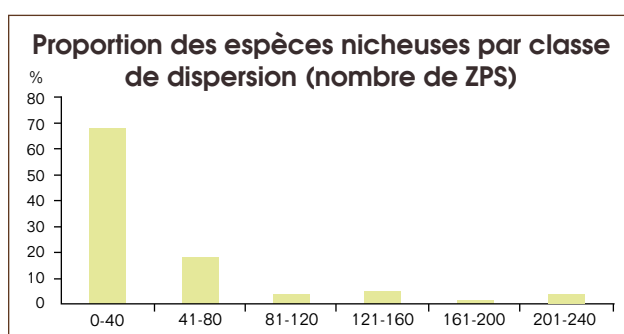
/Tendances



/Rapport entre la distribution des populations et leur présence dans les ZPS

La grande majorité des espèces considérées (68 %) est présente dans moins de 40 ZPS. A l'inverse, aucune espèce n'est présente dans les 371 ZPS. Cela est dû au fait que les espèces menacées ont pour la plupart une distribution restreinte et localisée, comme par exemple l'Aigle de Bonelli dont la population nationale est entièrement concentrée dans 18 ZPS du Midi-méditerranéen (carte p. 15).

La représentation des espèces nicheuses dans les ZPS est directement liée à la répartition, plus ou moins dispersée, de leurs populations sur le territoire. Ainsi, on constatera que les espèces à large distribution sont moins bien représentées dans les ZPS que celles qui sont confinées et donc restreintes à quelques sites. Cette distribution dans les sites peut également être influencée par le comportement plus ou moins grégaire de l'espèce. La durée de son séjour sur le territoire national dépend de son statut (nicheur, hivernant, migrateur). Ainsi, certaines espèces, jadis résidentes, ne sont plus présentes qu'une partie de l'année du fait d'une régression ou d'un déplacement de leur distribution. C'est le cas de l'Erismature à tête blanche qui nichait en Corse jusque dans les années 1960. Elle n'est plus observée en France





Tétras lyre

© A. Guillemont



© M. & J.F. Terrasse

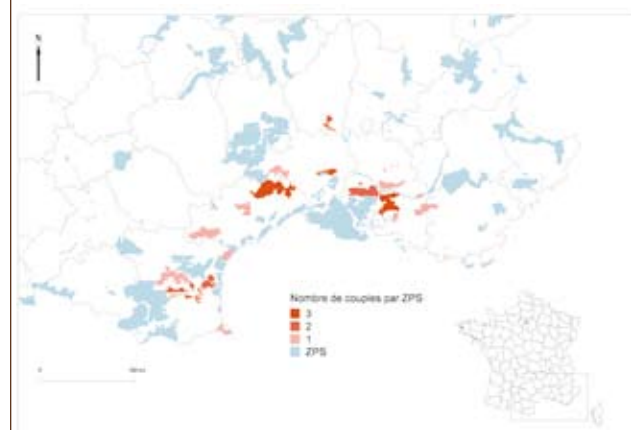
Aigle de Bonelli

qu'en hivernage, à raison de quelques individus. Malgré sa protection ancienne, aucun cas récent de reproduction n'a été observé dans des sites pourtant inclus pour la plupart dans le réseau des ZPS. Cela est dû à la disparition ou la dégradation de son habitat de reproduction au sein du réseau français.

Il est important de souligner que les oiseaux coloniaux ou grégaires sont en général plus facilement suivis. D'autres espèces nicheuses, pourtant dispersées, le sont tout autant dans la mesure où elles sont assez visibles ou démonstratives (cigogne blanche, faucon pélerin).

Seules les espèces nicheuses ont été retenues pour une analyse plus approfondie selon les groupes taxonomiques, les habitats et le statut de conservation. Les espèces hivernantes et les espèces migratrices ne sont analysées que pour leur représentation au sein des ZPS.

Les ZPS hébergeant l'Aigle de Bonelli en France

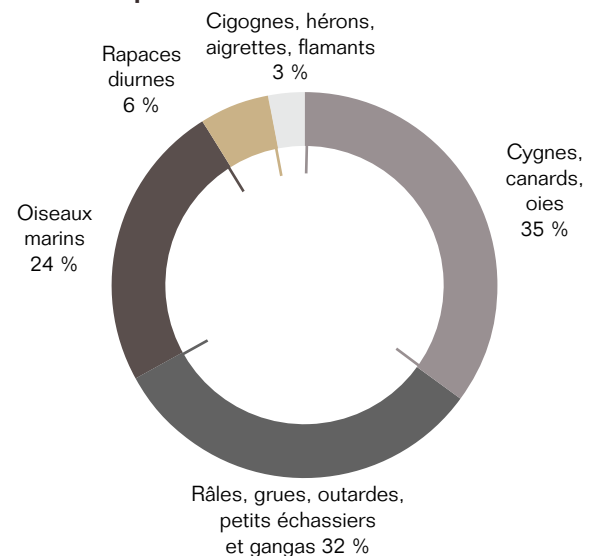


Les espèces hivernantes

Certaines espèces ne se reproduisent pas en France et y sont présentes uniquement en hivernage. Parmi celles-ci, on constate la forte proportion des oiseaux d'eau et des oiseaux marins dans les ZPS.

De par ses sites d'hivernage stratégiques, la France a une responsabilité particulière pour 34 espèces au statut européen défavorable (SPEC) et pour lesquelles on dispose de données précises, en raison des comptages dont elles font l'objet. Ces comptages, organisés depuis 1967, ont permis d'identifier les zones humides d'importance internationale pour l'accueil des oiseaux d'eau, dont la majorité sont maintenant incluses dans le réseau national des ZPS. Cependant, cette couverture des zones humides par les ZPS n'a pas eu un effet positif sur toutes les espèces qui en dépendent et certaines populations ont connu un déclin important, telles celles du Fuligule milouinan, du Fuligule morillon, de la Macreuse brune, et dans une moindre mesure celles du Canard pilet, du Harle piette et du Macareux moine ainsi, que l'Erismature à tête blanche.

Proportion des grands groupes taxonomiques d'espèces hivernantes dans les ZPS





© A. Audévard

Barge à queue noire

Comment les ZPS protègent-elles les oiseaux menacés ?

Les espèces hivernantes

Certaines espèces rares sont mentionnées en hiver dans les ZPS, à raison de quelques individus, comme le Chevalier sylvain, le Macareux moine, le Pétrel cul-blanc, le Puffin des Baléares, mais avec trop d'irrégularité pour en déduire une quelconque importance des sites français pour leur conservation à cette période. Le Chevalier sylvain est surtout présent en période de migration et les données hivernales demeurent marginales. Les trois autres espèces sont difficilement observables du littoral et l'effectif détecté de la côte n'est nullement représentatif de celui qui stationne au large, au-delà des périmètres des ZPS côtières.

Les ZPS jouent un rôle majeur pour plusieurs espèces qui hivernent dans les zones humides et dont la population est abondante, mais néanmoins en mauvais état de conservation. C'est le cas de la Barge à queue noire et du Courlis cendré, qui ont récemment été classés dans la catégorie « quasi menacée » au niveau mondial. L'essentiel de leurs sites de stationnement en France est en ZPS, avec certes encore quelques lacunes pour ce qui concerne notamment le golfe du Morbihan et le bassin d'Arcachon.

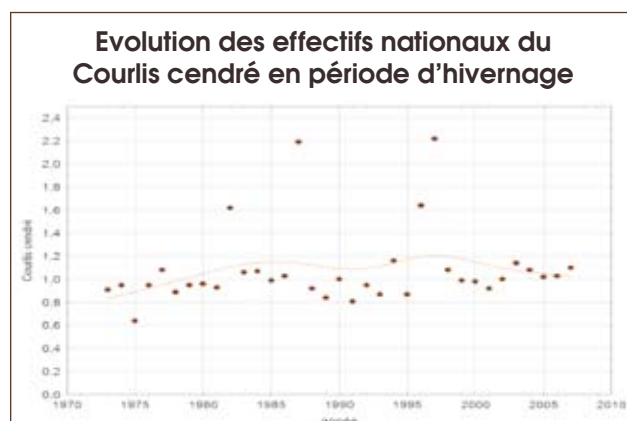
/ La Barge à queue noire

La Barge à queue noire qui hiverne en France est essentiellement issue de la sous-espèce islandaise, dont la population est en augmentation en France et en expansion géographique depuis une dizaine d'années, principalement sur les ZPS. A l'inverse, les effectifs de la sous-espèce continentale, qui se reproduit essentiellement aux Pays-Bas et en Europe du Nord, et qui traversent la France en automne et au printemps, sont de plus en plus faibles. La conservation de cette sous-espèce en déclin ne passe pas par la création de ZPS supplémentaires mais par une gestion plus adaptée des habitats à l'intérieur des ZPS. Le moratoire des prélèvements cynégétiques adopté en 2008 permettra d'optimiser les résultats attendus de cette gestion, préconisés par le plan de gestion européen.



/ Le Courlis cendré

Le Courlis cendré présente un déclin au niveau mondial qui n'apparaît toutefois pas en France. Lors de vagues de froid, l'afflux de courlis est considérable et les prélèvements effectués à ces périodes peuvent avoir un impact important sur la population Est-Atlantique.



Courlis cendré



© C. Aussaquet

Chevalier combattant



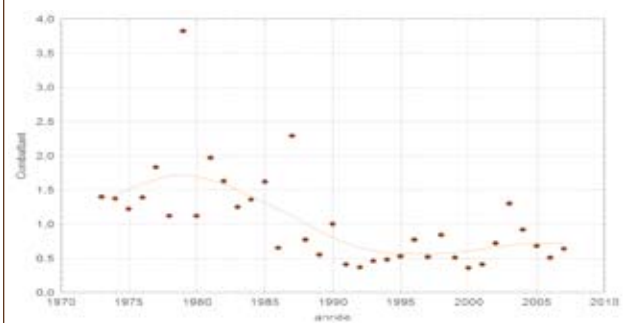
© J.P. Siblet

/ Le Chevalier combattant

Le **Chevalier combattant**, ou Combattant varié, jadis abondant en France, a décliné sensiblement durant les années 1980 et il est aujourd'hui restreint à quelques sites, en faible effectif (moins de 1400 individus), pour l'essentiel dans les ZPS.

La représentativité du réseau des ZPS pour la plupart des oiseaux d'eau hivernant en France est plutôt bonne, n'apparaissant insuffisante que pour quatre espèces dont la situation, tant en France qu'en Europe, est plus ou moins défavorable : Bernache cravant, Macreuse brune, Fuligule milouinan, Grèbe esclavon. Les extensions marines des ZPS proposées à l'Europe en octobre 2008 couvriront en partie les espaces côtiers que ces hivernants occupent traditionnellement en France.

Evolution des effectifs nationaux du Chevalier combattant en période d'hivernage



Les espèces migratrices

La France se situe sur plusieurs des principaux axes de migration pour les oiseaux, dont la voie « Est-Atlantique », qui draine les oiseaux en transit entre la Scandinavie, l'Europe centrale, la Russie et l'Afrique de l'Ouest. Le maintien des populations d'oiseaux migrateurs dépend notamment de la protection des sites de halte et des « goulets » migratoires. Ces derniers sont des sites où le flux migratoire se concentre en raison de la topographie (col, détroit, cap...) et de la concentration de ressources alimentaires (estuaires, marais littoraux...).

Parmi les espèces de l'annexe I qui fréquentent les ZPS françaises majoritairement en période de migration, plusieurs présentent un statut de conservation défavorable, tant en Europe qu'au niveau mondial. C'est le cas du Puffin des Baléares et du Phragmite aquatique, dont la présence en migration a été mise en évidence récemment par des programmes de suivis côtiers pour le Puffin des Baléares et de baguage des oiseaux paludicoles dans les roselières pour le Phragmite aquatique.

Représentation schématique des grands axes migratoires d'Europe occidentale





© T. Penrier

Puffin des Baléares

Comment les ZPS protègent-elles les oiseaux menacés ?

Les espèces migratrices

En dehors de la saison de reproduction, le Puffin des Baléares se disperse en Méditerranée occidentale et le long des côtes atlantiques, du Maroc aux îles britanniques, ainsi qu'en mer du Nord. Il fréquente les eaux françaises, surtout entre la Vendée et la pointe du département de la Manche. Des concentrations sont observées au large des Sables d'Olonne (Rochebonne), de l'estuaire de la Vilaine et de la Loire, ainsi que le long des Côtes d'Armor. En 2008, ces sites font partie des ZPS marines en cours de désignation. Il apparaît en effet urgent de concentrer les efforts sur l'espace marin dont on voit ici l'importance pour des espèces migratrices.

Le Phragmite aquatique, vulnérable au niveau mondial, se reproduit en Europe orientale et hiverne en Afrique occidentale. En halte migratoire en France, il bénéficie de la protection des roselières d'une trentaine de ZPS, situées pour l'essentiel sur la façade atlantique du pays : baie d'Audieme, estuaire de la Gironde, estuaire de la Loire...



© C. Sidamon Peisson

Vol de Grues cendrées en période de migration

© A. Le Névé (Bretagne Vivante-SEPNE)



Phragmite aquatique

L'ensemble des marais littoraux de la façade Manche-Atlantique est important pour l'espèce, qui bénéficie, en Bretagne, d'un programme de conservation européen (Life). Les principaux sites de halte migratoire du Phragmite aquatique, sont classés en ZPS. Cependant leur périmètre devrait inclure non seulement les roselières, dans lesquelles il se repose, mais également les prairies humides périphériques, dans lesquelles il s'alimente ; le tout devant bénéficier d'une gestion adaptée.

La représentativité des migrateurs au sein des ZPS est plus difficilement mesurable, dans la mesure où les données concernent essentiellement les sites de halte qui ont été désignés prioritairement, et moins les sites de passage pourtant essentiels. Il reste encore beaucoup à découvrir sur le déroulement de la migration. C'est pourquoi un plan d'action coordonné par la LPO, de 2007 à 2011, vise à acquérir davantage de données fiables et précises sur la migration en France afin d'améliorer et pérenniser la protection des espèces migratrices. A l'issue de ce programme, il est prévu d'identifier l'importance des goulets migratoires, permettant d'orienter les futurs besoins de protection, notamment sur les sites marins.

Etat de conservation des espèces nicheuses

Gorgebleue
à miroir



© P. Jourde

Selon les groupes taxonomiques

Des espèces à la biologie non adaptée à ce type de protection

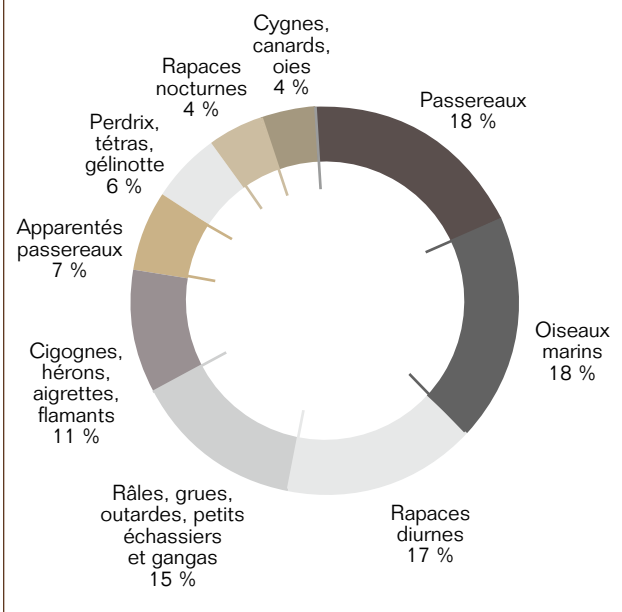
/ Représentativité

En termes de nombres d'espèces, certains groupes taxonomiques sont mieux représentés que d'autres dans les ZPS, tels que les passereaux, les oiseaux marins, les rapaces diurnes et les petits échassiers. Ces quatre groupes couvrent près de 70 % des espèces nicheuses inventoriées dans le réseau. Cependant, l'importance de ces groupes dans les ZPS n'y reflète pas forcément la bonne représentativité de leurs populations.

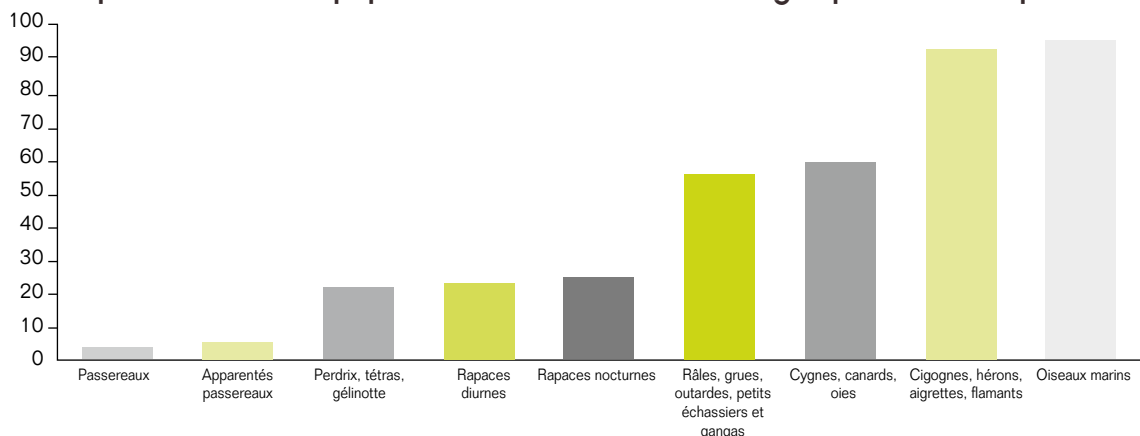
Les populations d'oiseaux marins et de grands échassiers, espèces coloniales et très localisées, sont particulièrement bien représentées (plus de 90 % de l'effectif national), alors que les passereaux et apparentés, aux populations dispersées, le sont moins (5 % des effectifs nationaux).

Ces derniers sont, en général, peu adaptés au type de protection territorialisée découlant des ZPS. Il existe toutefois des exceptions qui sont malheureusement associées au maintien de bastions de survie. Ainsi, les quelques sites de reproduction de la Pie-grièche à poitrine rose sont tous en ZPS. C'est d'ailleurs cet extrême confinement qui a conduit à son classement parmi les espèces les plus menacées en France (En danger critique d'extinction).

Nombre d'espèces nicheuses dans les ZPS
par grands groupes taxonomiques



Représentativité des populations dans les ZPS selon les groupes taxonomiques





© C. Sidamon Peisson

Macareux moine

Etat de conservation des espèces nicheuses

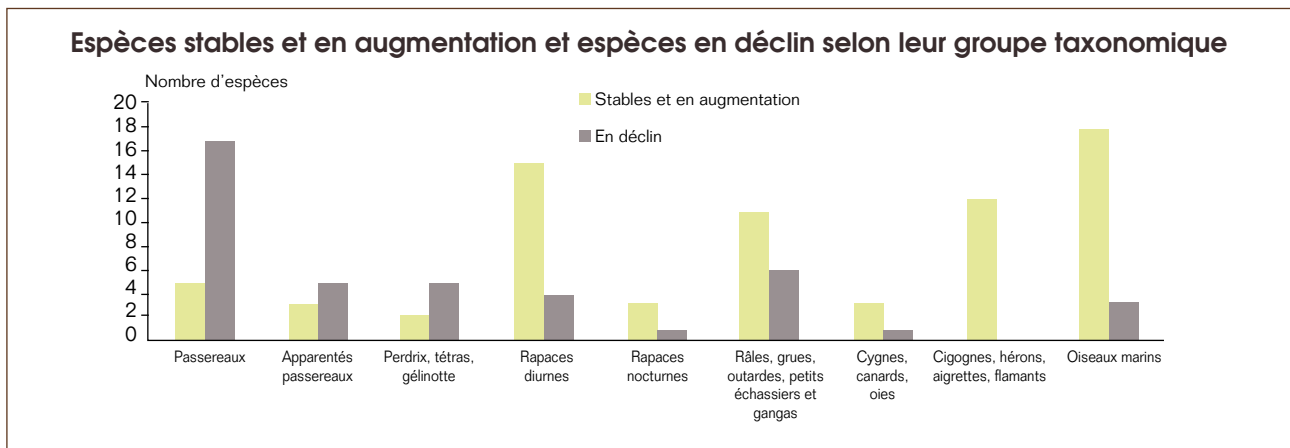
Selon les groupes taxonomiques

Des espèces à la biologie non adaptée à ce type de protection

/Tendances

La plupart des groupes taxonomiques présentent une majorité d'espèces dont les populations sont stables ou en augmentation : les oiseaux marins, les oiseaux d'eau, les échassiers et les rapaces. Certaines d'entre elles présentent néanmoins une situation préoccupante, telles le Milan royal, le Courlis cendré, le Pingouin torda ou le Macareux moine.

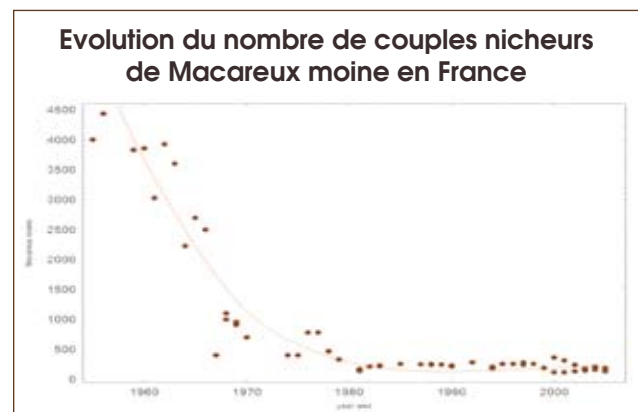
Le Macareux moine présente une population stable ou fluctuante depuis une vingtaine d'années, mais a subi un déclin majeur (graphique) à partir des années 1960, quand plusieurs milliers de couples nichaient encore en Bretagne. La protection de cette espèce et de ses sites de nidification a permis une stabilisation de sa population à un niveau certes très faible.



Les grands échassiers sont le seul groupe dont toutes les espèces présentent une tendance stable ou positive. Quatre espèces sont en forte augmentation : la Spatule blanche, l'Ibis falcinelle, la Grande Aigrette et la Cigogne blanche.

Les passereaux et apparentés, inventoriés dans les ZPS, avec 22 des 30 espèces en déclin, sont les groupes dont la tendance est la plus défavorable. Les mesures de gestion prises dans le Document d'Objectifs ne doivent pas oublier les espèces plus communes qui peuvent rencontrer des problèmes liés à la qualité de leur habitat.

De la même manière, des espèces méritant une attention particulière, tels les gallinacés, sont également majoritairement en déclin (5 espèces sur 7), principalement en raison de problèmes liés au type de gestion ou au manque de gestion des milieux, tant en montagne (tétras, lagopèdes), qu'en forêt (gélinotte) et en plaines cultivées (perdrix).





© H. Rocques

Marais salant de l'île de Ré (Charente-Maritime)



© J.L. Le Moigne

Canard pilet

Selon les habitats

Des milieux sensibles préservés et des habitats communs négligés

/ Représentativité

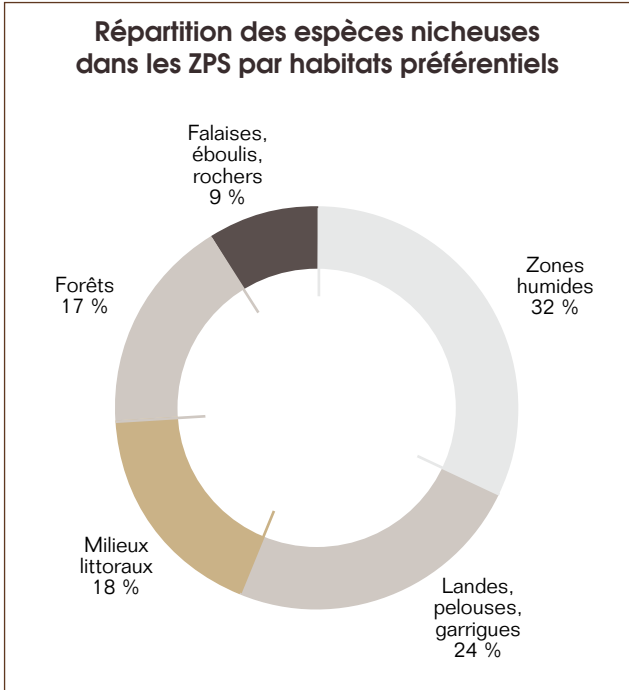
Les espèces sont étroitement dépendantes de certains milieux et la plupart nécessitent une mosaïque d'habitats pour assurer leur reproduction. Par exemple, le Milan royal utilise des prairies naturelles pour les parades (recherche de partenaires), des zones humides pour l'alimentation et des forêts pour la nidification. Seul l'habitat principal fréquenté en période de reproduction a été retenu comme habitat de référence de l'espèce, d'après la classification Corine Biotope. A noter que les paysages artificialisés et les zones agricoles n'apparaissent pas comme tels car les espèces qui les fréquentent sont rattachées à leur habitat originel.

La classification Corine Biotope

date de 1997 et a été réalisée dans le contexte du projet sur les biotopes de la Commission des Communautés européennes avec le programme "CORINE", système de cartographie et d'information, outil de description des sites d'importance communautaire pour la conservation de la nature en Europe.

La convention de Ramsar

sur les zones humides, signée en 1971 en Iran, dans la ville de Ramsar, est un traité intergouvernemental. Elle cadre l'action et la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Aujourd'hui, ce réseau de 1755 zones humides d'importance internationale totalise 161 millions d'hectares. En France, il couvre 968000 hectares et 24 sites.



Les oiseaux des zones humides et des milieux littoraux représentent 50 % des espèces nicheuses présentes dans les ZPS. Les désignations ont porté en priorité sur ces sites localisés, biologiquement riches et menacés, et reconnus d'importance internationale depuis des années, dans le cadre de conventions telle celle de Ramsar.

Les oiseaux des zones humides et des milieux littoraux sont très bien représentés, avec respectivement 40 et 90 % de leur population, en moyenne, en ZPS.

Les grands échassiers et les oiseaux marins, dont beaucoup d'espèces sont coloniales, y atteignent 100 %. Les populations des passereaux des zones humides, quant à elles, n'atteignent guère plus de 15 %.



Bruant ortolan

Etat de conservation des espèces nicheuses

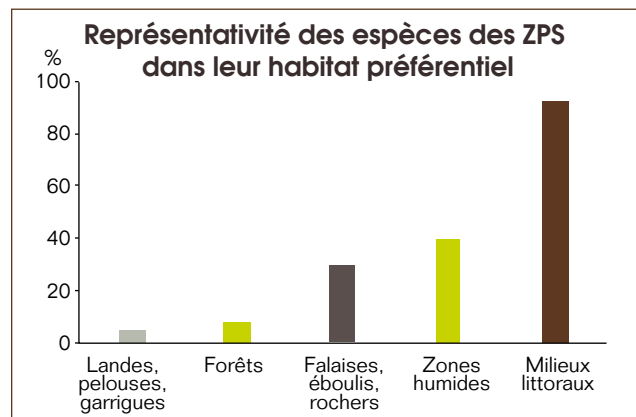
Selon les habitats

Des milieux sensibles préservés et des habitats communs négligés

/ Représentativité

A l'opposé, les populations d'oiseaux des landes, pelouses, garrigues et forêts sont peu représentées dans les ZPS. Cela est principalement lié au fait qu'ils abritent des espèces plus dispersées et donc plus difficiles à protéger que si elles étaient coloniales et localisées à quelques sites.

Cette faible représentation des populations d'oiseaux forestiers est imputable à une faible proportion des ZPS forestières par rapport à l'étendue du domaine forestier français. Il en est de même pour les landes, pelouses et garrigues, davantage assimilables aux paysages artificialisés.

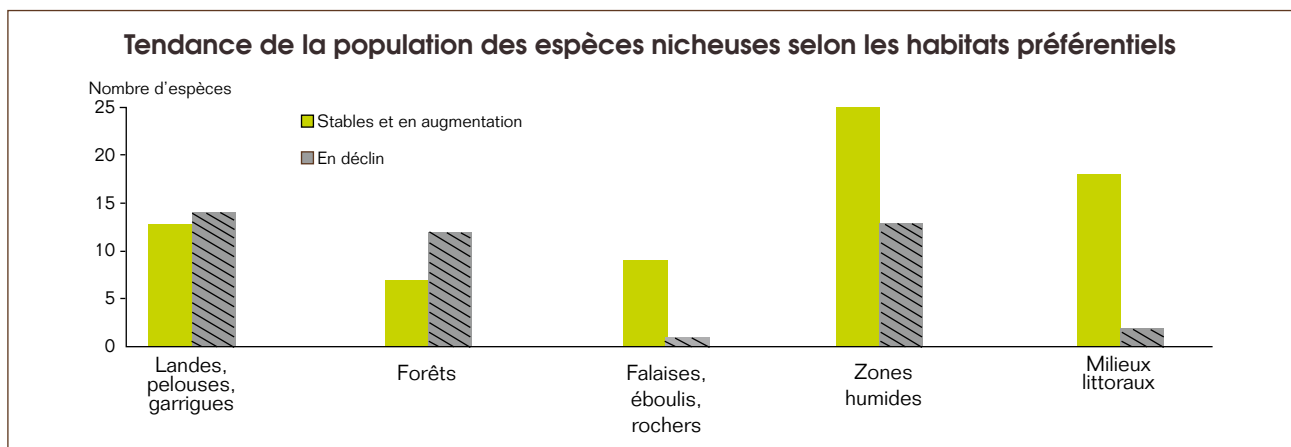


/ Tendances

Les landes, pelouses, garrigues et les forêts abritent une majorité d'espèces dont les populations sont en déclin. Ces milieux sont l'habitat préférentiel de nombreux passereaux, qui comptent parmi les espèces aux populations les plus abondantes des ZPS.

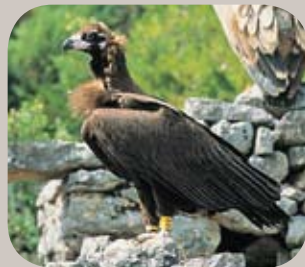
Si, pour le Bruant ortolan, ce déclin peut-être lié à une faible représentation dans les ZPS, l'Alouette calandre, également en déclin, est pourtant bien représentée. La tendance négative des populations des oiseaux dans les ZPS n'est donc pas forcément liée à leur représentativité dans le réseau.

Le déclin de certaines espèces inféodées aux landes, pelouses, garrigues et forêts peut être largement lié à la gestion actuelle de ces habitats qui est défavorable à leur survie. Quarante pour cent de ces espèces appartiennent aux groupes taxonomiques les moins bien représentés dans le réseau (passereaux, apparentés passereaux, perdrix, tétras et gélinoite). Elles sont de plus majoritairement en déclin. Les habitats, leur représentation dans le réseau et leur gestion sont essentiels à l'amélioration de la santé d'une population, qui de plus est inféodée à des habitats spécifiques, voire uniques.





© P. Pillard



© M. & J.F. Terrasse

Vautour moine



© A. Shont

Ganga cata

Paysage de coussouls dans la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône)

Ainsi, par exemple, la survie de la Sittelle corse, espèce endémique de l'île, dépend-elle entièrement de la gestion des forêts de Pin Laricio de Corse. La proportion de sa population présente dans le réseau de ZPS est estimée entre 30 et 60 % de l'effectif total. La tendance négative de cette population souligne la nécessité de renforcer et de développer le plan de restauration concernant notamment son habitat principal, la pinède, tant dans les ZPS qu'en dehors. Les faibles possibilités d'anthropisation des falaises, éboulis et rochers les ont sauvegardés, profitant ainsi aux espèces qui y nichent (principalement des

rapaces diurnes) qui sont stables ou en augmentation. Ces habitats sont potentiellement exposés au dérangement (randonnée, escalade) comme beaucoup d'autres sites où se pratiquent des activités de loisir en plein air.

Les milieux littoraux et les zones humides en général, bien que largement anthropisés, ont pu bénéficier d'une protection précoce qui a profité à certaines espèces inféodées à ces habitats qui présentent des populations stables ou en augmentation.

Selon le statut des espèces

Un bilan favorable pour les ZPS, mitigé pour les espèces les plus vulnérables

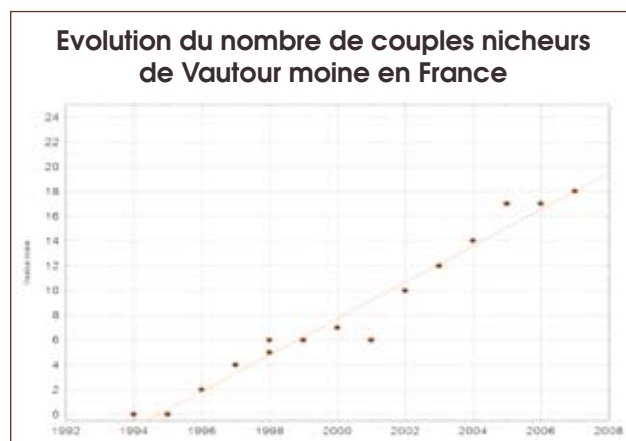
/ Représentativité

Les ZPS, désignées originellement pour protéger les espèces menacées au niveau européen, abritent une bonne proportion des espèces les plus menacées au niveau français (Liste Rouge). Les espèces nicheuses classées en Danger critique d'extinction présentent la quasi-totalité de leur population nationale dans les ZPS (99,8 %).

La part importante d'espèces les plus menacées qui se trouvent entièrement dans les ZPS s'explique par le fait que les ZPS ont été souvent désignées prioritairement pour ces populations d'oiseaux.

Les espèces en danger critique d'extinction, en France, font l'objet d'actions de conservation. Ainsi, le Vautour moine a vu sa population augmenter grâce aux programmes de restauration sur les quelques sites où l'espèce est présente (18 couples en 2007).

En revanche, le Ganga cata, dont la population se trouve essentiellement dans la ZPS de la Crau, présente une situation très défavorable, liée en partie à la modification de ses habitats, les coussouls. Ce contre-exemple conduit



à nuancer le rôle de la seule désignation Natura 2000 par rapport à d'autres actions de conservation spécifiques (plans de restauration, etc.), si des mesures efficaces ne sont pas recommandées et mises en œuvre par le biais des documents d'objectifs.



© C. Guillard

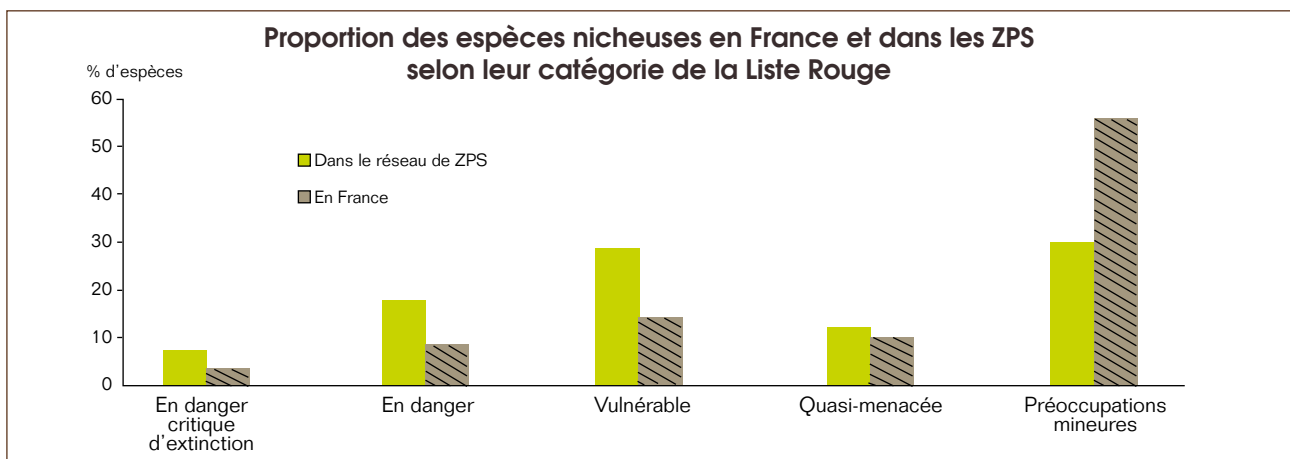
Fauvette pitchou

Etat de conservation des espèces nicheuses

Selon le statut des espèces

Un bilan favorable pour les ZPS, mitigé pour les espèces les plus vulnérables

/ Représentativité



Les oiseaux classés dans les autres catégories de menaces (En Danger, Vulnérable) et ceux considérés comme quasi menacés, sont moins représentés, ce qui est normal.

Ces 4 catégories totalisent 54 espèces qui sont menacées au niveau européen (annexe I de la directive « Oiseaux »), soit 61 % de celles de l'annexe I qui se reproduisent régulièrement en France. La France joue un rôle important

dans la préservation de 13 espèces dont plus de 10 % de la population européenne y est nicheuse. Parmi celles inscrites à l'annexe I, l'Œdicnème criard, le Milan royal, le Milan noir et la Fauvette pitchou sont à la fois menacés au niveau européen et français et doivent donc être considérées comme prioritaires dans le réseau des ZPS, voire pour des mesures de protection supplémentaires appliquées en dehors de ces sites.



© M. Brosselin

Vol de Bernaches cravant au dessus du fier d'Ars dans l'île de Ré (Charente-Maritime)



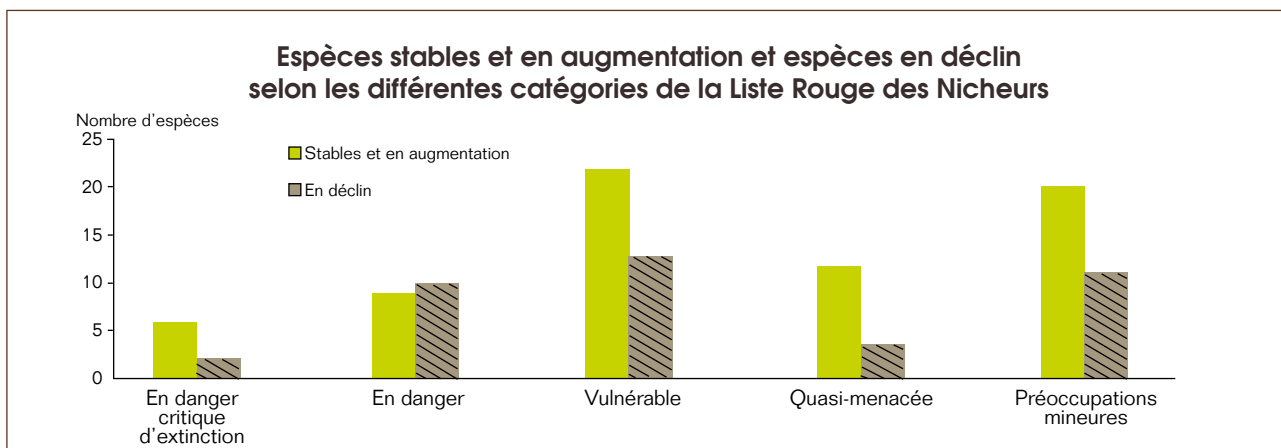
© E. Bebbellette

Pingouin torda

/Tendances

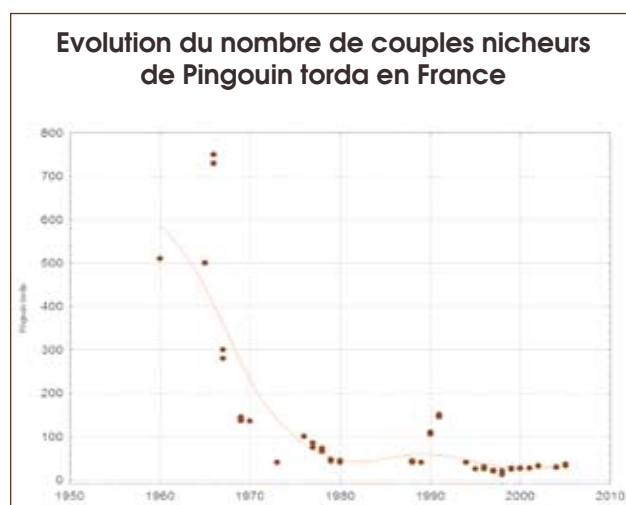
Bien que la quasi-totalité des espèces (109 sur 115) inventoriées dans les ZPS présente un statut de conservation défavorable en France, la tendance de leurs populations est globalement positive. Ainsi, 75 % des espèces les plus menacées (En danger critique d'extinction) ont leur population stable ou en augmentation. Cette situation

s'explique le plus souvent par un extrême confinement de populations relictuelles qui ont subi un déclin parfois ancien. Ces espèces, au statut de conservation critique en France, ont bénéficié de la protection des ZPS mais également de programmes spécifiques, parfois anciens (mises en réserves, programmes de réintroduction...).



La population du Pingouin torda, présente sur uniquement deux ZPS, se maintient, mais à raison d'un effectif extrêmement réduit de quelques dizaines de couples seulement. Cette espèce, en danger critique d'extinction en France, ne présente cependant pas une situation critique au niveau européen. La diminution brutale de sa population française à partir des années 1960 a largement justifié la désignation de sites en sa faveur. Cela n'a toutefois pas permis la reprise des effectifs qui se maintiennent à un niveau faible.

La forte augmentation des populations françaises de Balbuzard pêcheur, Cigogne blanche, Faucon crécerellette, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guifette moustac, Ibis falcinelle, Poule sultane (Talève sultane), Spatule blanche et Vautour moine, inscrites à l'annexe I, peut être attribuable à une forte concentration de leurs effectifs dans des secteurs inclus dans des ZPS où des mesures de conservation fortes sont appliquées, malgré des situations contrastées en France. Ce constat est d'autant plus satisfaisant que la moitié de ces 10 espèces sont également très menacées en France.





© E. Barbelette

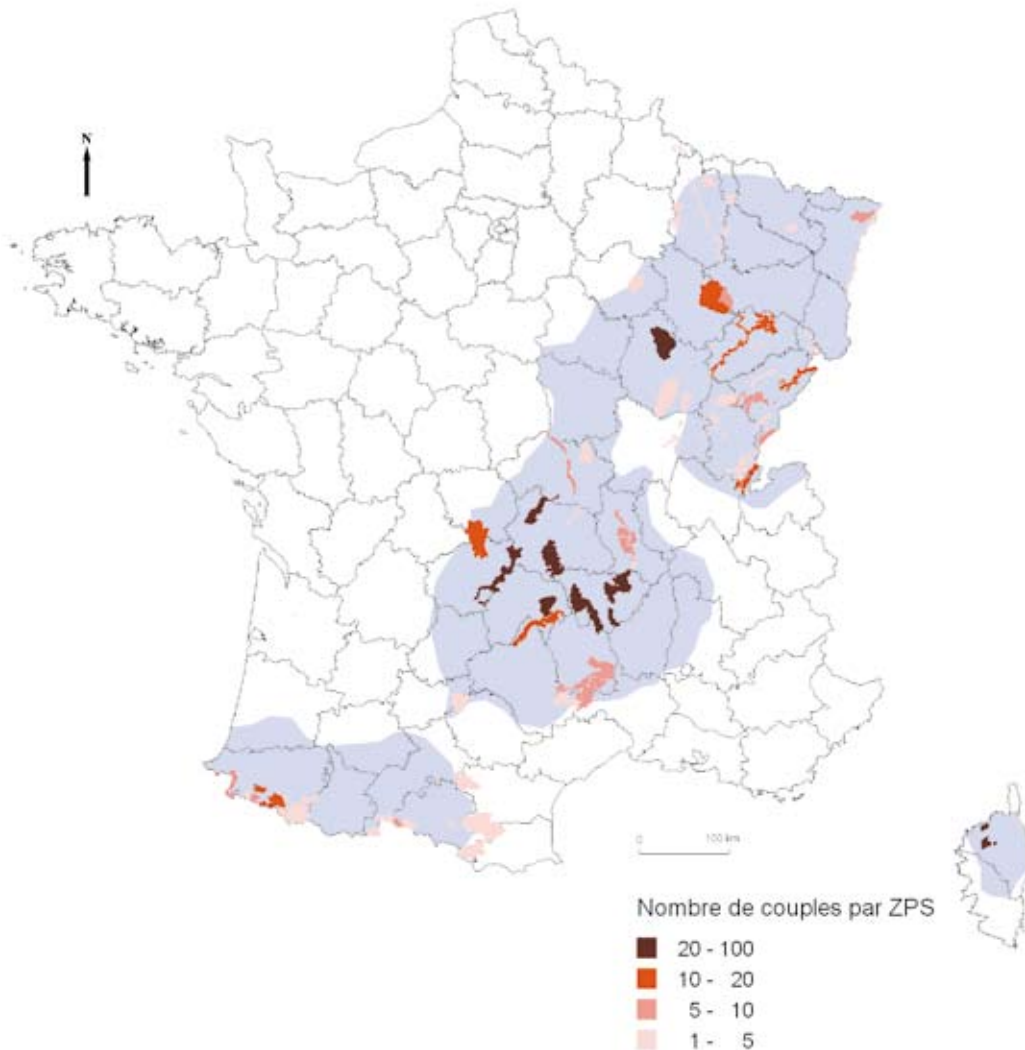
Milan royal

Synthèse de la situation des espèces nicheuses

Quarante-cinq pour cent des espèces ayant moins de 30 % de leur population nationale en ZPS sont en déclin. Ces espèces (Tétras lyre, Gélinoche des bois, Bruant ortolan, Pie-grièche grise, Traquet oreillard, Fauvette à lunettes, etc.) appartiennent surtout aux groupes « Tétras, Lagopèdes, Perdrix », et « passereaux ». Elles sont le plus souvent associées aux habitats de landes, pelouses, garrigues et forêts et dispersées. Parmi 13 espèces, 9 sont menacées à l'échelle européenne, mais seules 3 dans ce cas, dépendent réellement d'efforts de conservation à mener en France (Milan noir, Milan royal et Martin-pêcheur d'Europe).

Quatre-vingt sept pour cent des espèces très bien représentées (plus de 99 % de leur population nationale) dans les ZPS sont stables ou en augmentation. Ce sont pour l'essentiel des rapaces diurnes ou des oiseaux marins (Vautour fauve, Balbuzard pêcheur, Guifette moustac, Puffin cendré...). Seuls 13 % de ces espèces très bien représentées sont en déclin. Bien que considérées en danger critique d'extinction et en danger selon la Liste rouge nationale, la France ne joue qu'un rôle mineur au niveau européen.

Les ZPS hébergeant le Milan royal et la distribution nationale de l'espèce en France





© G. Bentz

Fou de Bassan

Les espèces pour lesquelles la France joue un rôle important (population nicheuse française supérieure à 10 % de la population européenne) sont majoritairement classées dans la catégorie « préoccupation mineure », étant largement distribuées sur le territoire national et présentes sur de nombreux sites (de 63 à 204 ZPS). Ces espèces sont en majorité (10 sur 13) peu représentées dans le réseau, avec une tendance contrastée, stable ou en augmentation pour 6 d'entre elles et en diminution pour 5. Les 3 autres espèces (Aigrette garzette, Héron pourpré et Sittelle corse) sont relativement bien représentées dans le réseau, mais sans tendance commune.

Pour les 13 espèces les plus menacées en Europe avec plus de 10 % de l'effectif européen en France, et qui sont peu représentées dans le réseau, il apparaît nécessaire d'accroître les efforts de conservation, notamment par la

gestion des habitats. Ceci est d'autant plus justifié pour celles qui manifestent une diminution de leur population : l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette sarde, le Martin-pêcheur d'Europe, la Sittelle corse, le Milan noir et le Milan royal.

La représentation de l'abondance du Milan royal dans les ZPS montre cependant une bonne localisation des sites désignés à travers toute son aire de distribution. Pourtant, les faibles effectifs de couples nicheurs pour certaines ZPS et sa répartition diminuant depuis quelques années, montrent que la gestion des habitats dans ces ZPS n'a pas permis d'enrayer son déclin à l'échelle nationale. La concentration de l'espèce sur certaines zones comme en Corse ou dans le Cantal, justifierait de nouvelles désignations en faveur de sa conservation.



© G. Bentz

Rouzic (Réserve naturelle nationale des Sept îles - Côtes d'Armor)



© J.Y. Piel

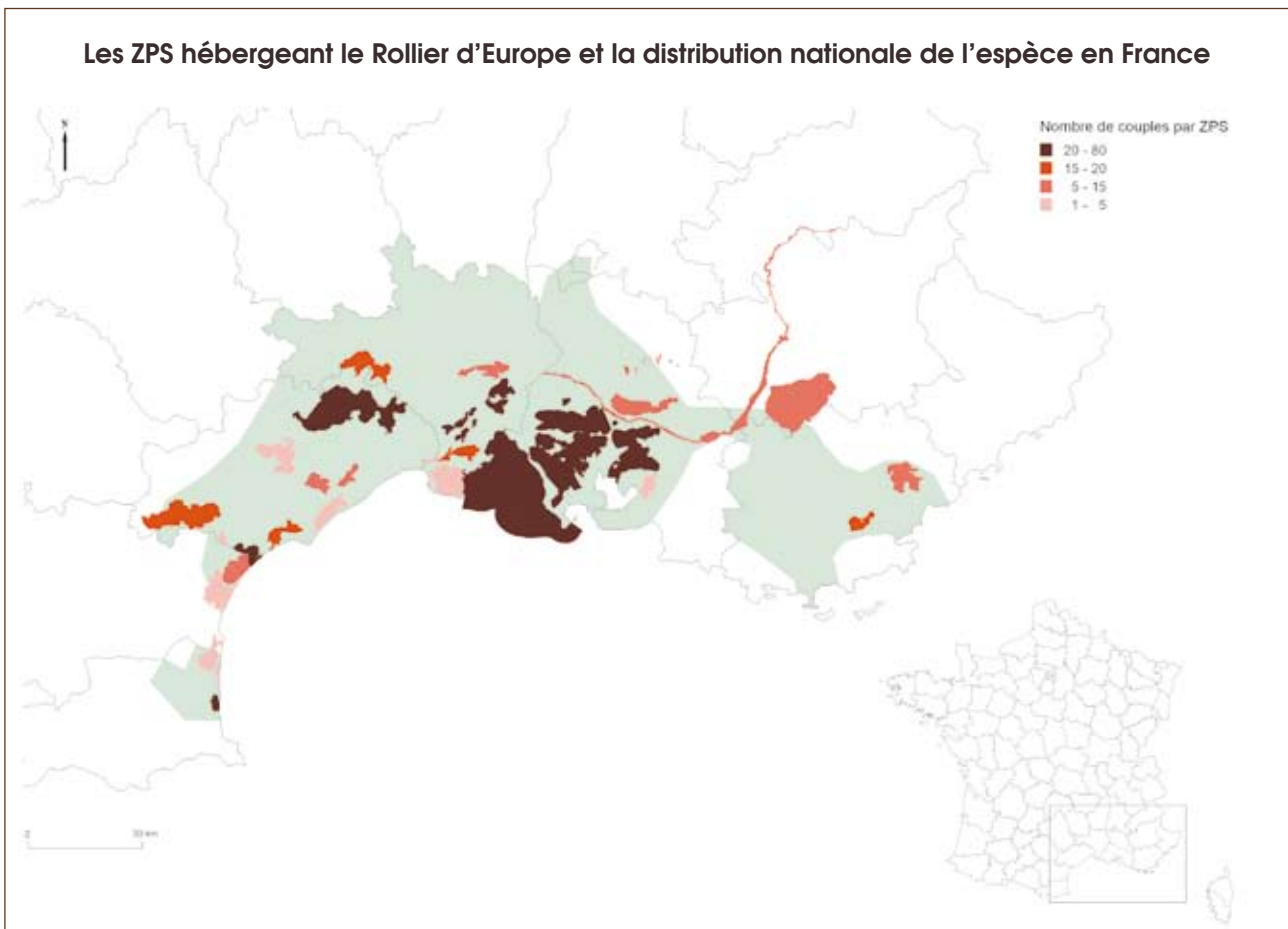
Rollier d'Europe

Synthèse de la situation des espèces nicheuses

Le cas du Rollier d'Europe souligne cette nécessité de compléter le réseau pour certaines espèces. La distribution de cette espèce se concentre sur quelques départements du Sud-Est. Ce cantonnement devrait en principe favoriser une bonne représentativité de ses effectifs dans les ZPS. Cependant, même si elle y apparaît bien circonscrite au regard de son aire de répartition, la population est moyennement représentée en termes d'effectifs, notamment dans les départements du Var et du Gard, qui hébergent pourtant une proportion importante de la population. Des désignations supplémentaires seraient susceptibles d'y améliorer sa présence dans le réseau, même si cette espèce, apparentée aux passereaux, inféodée aux pelouses et garrigues, présente les caractéristiques d'une population dispersée et a priori peu concernée par la protection territorialisée des ZPS.

Le réseau des ZPS françaises protège de manière satisfaisante les espèces les plus vulnérables en France, à effectifs réduits et particulièrement localisés. Si la majorité de ces populations augmente dans les ZPS, il faut nuancer ce bilan, car on observe des situations qui varient sensiblement selon le groupe taxonomique ou l'habitat. Les passereaux, souvent plus dispersés, comptent plus d'espèces en déclin et sont moins bien représentés dans les ZPS. A l'opposé, l'avifaune des zones humides et littorales, qui compte plus d'espèces coloniales en augmentation, semble avoir mieux bénéficié des programmes de protection. On peut également expliquer ces évolutions par une bonne désignation de ces habitats et une gestion qui y prend mieux en compte les activités humaines.

Les ZPS hébergeant le Rollier d'Europe et la distribution nationale de l'espèce en France



Les espèces des milieux les plus protégés ou les mieux représentés dans le réseau présentent un meilleur état de conservation. Il conviendrait donc de porter l'accent de futures désignations sur les habitats qui sont les moins bien représentés, proportionnellement à la couverture nationale (notamment les forêts et les pelouses, landes, garrigues).

Lac de Longet
(Alpes de Haute-Provence)



© C. Sidamon-Pesson

Outils et perspectives

Un outil indispensable à mettre en place : l'observatoire du réseau des ZPS

Les suivis des espèces patrimoniales réalisés sur les sites fournissent des indicateurs de la qualité des milieux et des éventuelles menaces qui les affectent. Ces indicateurs, dès lors qu'ils sont produits sur l'ensemble des ZPS, permettent une évaluation nationale du statut des oiseaux, mais aussi de l'état des habitats qu'ils occupent et des mesures de conservation dont ils bénéficient. Les indicateurs de tendances des populations d'oiseaux sur les sites prioritaires offrent le moyen d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la gestion appliquée aux ZPS.

L'observatoire avifaunistique du réseau des ZPS constitue un outil de connaissance et d'évaluation des programmes de conservation des espèces d'oiseaux de la directive « Oiseaux ». Il oriente les mesures de gestion et permet d'appréhender les conséquences de la désignation de ces sites. Ces actions nécessitent une collaboration accrue entre les acteurs de terrain, les gestionnaires des espaces naturels et les responsables scientifiques.

Alors que la démarche Natura 2000 demeure essentiellement fondée sur la gestion appropriée des sites de grande valeur écologique, elle n'est pas adaptée à la protection des populations largement distribuées dans la « nature ordinaire », tels que l'ensemble des espaces agricoles ou forestiers. Les programmes de conservation et de suivis menés dans les ZPS, bien que pouvant aussi

L'observatoire avifaunistique des ZPS a pour objectifs :

- l'évaluation de la valeur du réseau des ZPS françaises pour la protection des espèces d'oiseaux listées dans l'annexe I de la directive Oiseaux et les espèces migratrices ;
- la création d'un réseau de correspondants " ZPS " afin de permettre une mise à jour de l'inventaire avifaunistique des ZPS et de coordonner les suivis nécessaires à l'alimentation de l'observatoire des ZPS de France.
- la mise en commun des données ornithologiques complémentaires provenant, d'une part de la base de données Natura 2000, d'autre part, du réseau des ornithologues de terrain.
- l'alimentation régulière des bases de données ornithologiques mises à jour selon un protocole homogène.
- une collaboration à la gestion et à l'analyse des données réalisées par le MNHN.

bénéficier aux espèces « communes », ne leurs sont cependant pas spécifiquement consacrés. Ils constituent néanmoins des laboratoires dont les résultats peuvent orienter la gestion globale des milieux en faveur de leur conservation à grande échelle.

Des actions à promouvoir en milieu marin : Natura 2000 en mer

Dans la continuité de la démarche Natura 2000, qui doit assurer cohérence et connectivité du réseau, et dans l'optique de protéger la biodiversité marine, l'Europe a étendu l'aire de désignation de sites à l'espace marin. Cette démarche consiste à identifier les secteurs qui concentrent les oiseaux marins en hiver, les couloirs de migration et les sites de halte migratoire en mer ou leurs

zones d'alimentation en période de reproduction. Cette opération a pour objectif de protéger les populations d'oiseaux marins durant toutes les phases de leur cycle vital. Jusqu'à présent, seuls les sites de reproduction identifiés sur la côte avaient fait l'objet de désignations. Aujourd'hui, cette protection s'étend à toute leur aire de distribution, quelle que soit la saison.



© T. Perrier

Regroupement d'oiseaux marins

Outils et perspectives

Ainsi, la France – comme l'ensemble des Etats de l'Union européenne – doit constituer, fin 2008, un réseau cohérent sur l'espace maritime. Les préfets ont lancé les procédures nécessaires à la désignation des sites Natura 2000 en mer pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Le Muséum national d'Histoire naturelle, en liaison avec son réseau d'experts, dont la LPO, a établi une liste de 96 secteurs considérés comme pertinents, dont 36 relevant de la directive « Oiseaux ». Il s'agit ensuite de définir, pour chacun d'eux, un ou plusieurs sites nouveaux ou extensions de sites existants, en visant les objectifs suivants :

- retenir l'espace biologiquement nécessaire à la conservation des habitats et des espèces justifiant chaque site et représentant une unité écologiquement fonctionnelle ;
- prendre en considération une unité de gestion dans le découpage des sites, pour autant que les exigences scientifiques énoncées ci-dessus soient satisfaites, et que chaque site représente une unité de gestion, au regard des règles fixées par le code de l'environnement ;
- entourer la définition des périmètres des sites de toutes les expertises et de la concertation, dans le respect des exigences scientifiques fixées par les directives communautaires.

Une concertation transnationale en faveur de la mobilité des espèces

Plus de 5 000 sites ont d'ores et déjà été désignés en ZPS par les Etats de l'Union européenne, couvrant 10,58 % du territoire, soit 41 933 km².

Le réseau Natura 2000 a aussi pour objectif de préserver les continuités écologiques au-delà des frontières nationales. Ainsi est-il nécessaire de mettre en place une politique de protection en cohérence avec les pays voisins. La notion de connectivité est primordiale pour assurer la circulation des espèces et pour répondre à leurs exigences tout au long de leur cycle annuel.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe, de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. La protection de certaines espèces d'oiseaux fait l'objet d'une concertation transnationale afin de garantir la qualité de leurs secteurs d'alimentation, de repos, d'hivernage, de reproduction et de leurs sites de halte migratoire.

C'est le cas notamment du Goéland d'Audouin, dont l'aire de distribution s'étend sur toute la Méditerranée et trouve sa limite septentrionale en Corse. De nombreux échanges de population s'y effectuent, notamment avec la Sardaigne.



Source : http://biodiversity.eionet.europa.eu/activities/Natura_2000/documentation#spa



© A. Fossé



© L.M. Préau



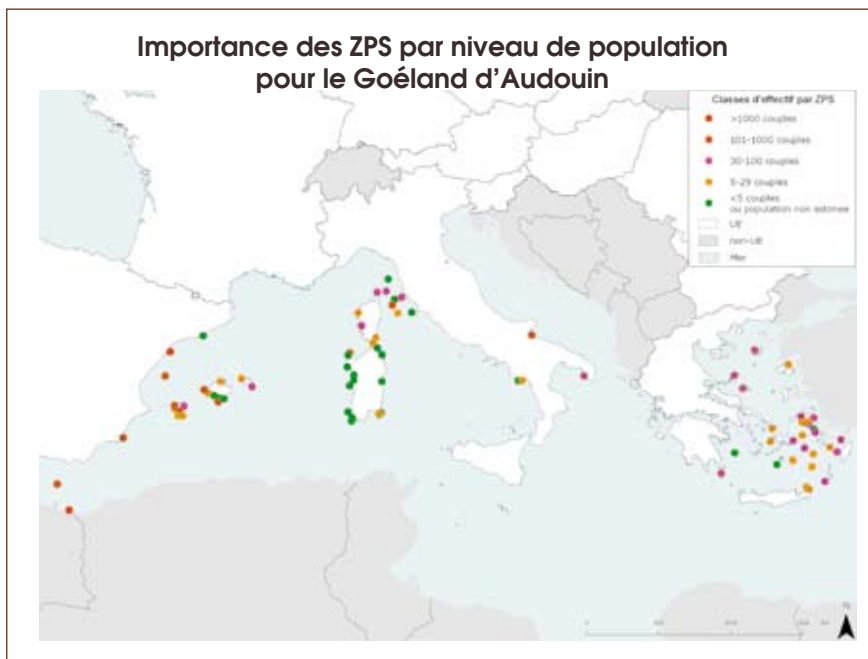
© P. Chefson

Outarde canepetière

Faucon crécerellette

Goéland d'Audouin

Cela souligne l'importance d'une action commune transnationale. Récemment, une petite population s'est implantée au Portugal, pays qui jusque-là n'était pas inclus dans son aire de répartition. Ce site, nouvellement identifié pour la nidification du Goéland d'Audouin, était d'ores et déjà désigné en ZPS (hors carte). Le réseau des ZPS incluant 84 sites de reproduction en fin d'année 2007 est quasiment complet.



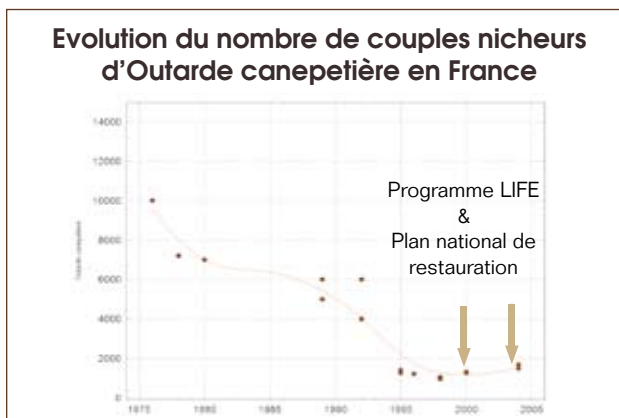
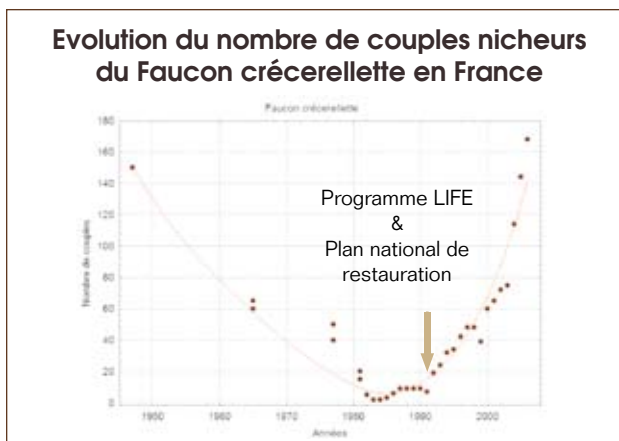
Source : Base européenne Natura 200 (actualisée le 20 juin 2008)

La concertation entre des pays limitrophes est essentielle et des espèces en sont largement dépendantes, dont le Faucon crécerellette et l'Outarde canepetière. Leur situation en France est largement tributaire de leur état de conservation dans les pays voisins. Il s'agit de deux espèces emblématiques de la situation critique des habitats steppiques qui font l'objet d'une attention particulière. Leur situation montre des bilans bien différents.

Le Faucon crécerellette a bénéficié de programmes de conservation européens (Life) et nationaux (Plan national de restauration). Ses effectifs sont en augmentation croissante depuis le début des années 90. Cette tendance naturelle de recolonisation de l'espèce pourrait se traduire par l'installation de couples nicheurs dans des sites situés en dehors des ZPS.

Les programmes de conservation appliqués à l'Outarde canepetière n'ont, pour l'instant, pas permis de contrebalancer le déclin qui se poursuit sur les plaines céréalières du centre-ouest de la France. Les mesures de conservation ne sont malheureusement pas assez ambitieuses pour contrebalancer la gestion intensive des habitats qui y est pratiquée, en raison de la politique agricole menée ces dernières décennies.

La sauvegarde de ces deux espèces passe nécessairement par une collaboration franco-espagnole.



Associations et structures qui participent aux suivis ornithologiques

Association de Défense de l'Environnement Vendée (ADEV), Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE), Amis de Ligagneau, Association des Naturalistes de la Vallée du Loing (ANVL), Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire (AOMSL), Association pour la Protection et la REintroduction des Cigognes en Alsace Lorraine (APRECIAL), Association Régionale Ornithologique du Midi et des Pyrénées (AROMP), Association des Naturalistes de l'Ariège, Association l'Hirondelle, Bretagne Vivante, Conservatoire-Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)-Espaces Naturels de Provence, Centre d'Etudes Ornithologiques de Bourgogne (CEOB) - L'Aile Brisée, Centre Ornithologique du Gard (C.O. Gard), Centrale Ornithologique Lorraine (COL), Centre Ornithologique d'Île de France (CORIF), Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) Ain, C.O.R.A. Ardèche, C.O.R.A. Drôme, C.O.R.A. Rhône, C.O.R.A. Savoie, Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés (CRAVE), Commission Syndicale de Grande Brière Mottière (CSGBM), Centre d'Ecologie Fonctionnelle et évolutive du Centre National de Recherche Scientifique (CEFE/CNRS), Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL), Charente Nature, Club Ornithologique Gersois, Centre d'Etudes Biologiques de Chizé du Centre National de Recherche Scientifique (CEBC/CNRS), Conseil Général de Haute-Corse, Conseil Général de la Gironde, Conseil Général de l'Isère, Conseil Général des Landes, Centre de Recherches par le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO), aujourd'hui Conservation des Espèces, Restauration et Suivis des populations (CERSP), Centre de Recherches Ornithologiques de Provence (CROP), Conservatoire Régional de l'Espace Naturel (CREN) du Limousin, Conservatoire des Sites Naturels (CSN) Picardie, Domaine du Lindre, Eden 62, Eure-et-Loir Nature, Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Morbihan, FDC du Doubs, Fédération Rhônes-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), Groupe Sarthois Ornithologique (GSO), Groupe d'Etudes Ornithologiques des Côtes d'Armor (GEOCA), GEO de l'Oise, Groupement d'intérêt scientifique des Oiseaux Marins (GISOM), Groupe ornithologique (GOB) Breton (Finistère), G.O. Breton (Morbihan), G.O. Corse, G.O. des Deux-Sèvres, G.O. Du Rousillon, G.O. Naturalistes Orléanais, G.O. Nord, G.O. Normand, G.O. Picard/Avifaune picarde, G.O. Pyrénées-Adour, Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC) Zones Humides, Gardes Nature de Tarbes, Gâtinais Nature, Groupe Ornithologique (GO) et Société de Sciences Naturelles de Montauban, G.O. et Société de Sciences Naturelles Tam-et-Garonne, GRIVE Languedoc, Indre Nature, Institut National de Recherche Agronomique (INRA), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Aisne, LPO Alsace, LPO Anjou, LPO Aquitaine, LPO Aude, LPO Audomarois, LPO Auvergne, LPO Aveyron Grands Causses, LPO Basse-Normandie, LPO BirdLife France, LPO Champagne- Ardenne, LPO Charente-Maritime, LPO Cher, LPO Corrèze, LPO Finistère, LPO Franche-Comté, LPO Grands Causses, LPO Haute-Normandie, LPO Haute-Savoie, LPO Hérault, LPO Ile-de-France, LPO Ille et Vilaine, LPO Isère, LPO Loire, LPO Loire-Atlantique, LPO Loiret, LPO Marais Breton, LPO Marais Poitevin, LPO PACA, LPO Réseau Réserves, LPO Sarthe, LPO Tarn, LPO Touraine, LPO Vendée, LPO Vienne, LPO Yonne, Lycée d'Enseignement Général et Technique Agricole (LEGTA) La Lande de la Rencontre, Loir-et-Cher Nature, Maison du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande, Marquenterre Nature, Mauges Nature, Mayenne Nature Environnement, Muséum Toulon, Naturalistes Rhodaniens, Nature Centre, Natur' Essonne, Nature 18, Nature Nièvre, Nature du Nogentais, Nature-Environnement 17, Nature Midi-Pyrénées, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)-Centre National d'Etudes et de Recherches sur l'Avifaune (CNERA) - Avifaune migratrice, O.N.C.F.S. 40, O.N.C.F.S. 41, O.N.C.F.S. 44, O.N.C.F.S. 56, O.N.C.F.S./Réseau Oiseaux d'Eau/F.D.C., ONF, Parc National des Ecrins, Parc National du Mercantour, Parc National des Pyrénées, Parc Ornithologique du Teich, Parc Naturel Régional (PNR) Boucles de la Seine Normandie, P.N.R. Brière, P.N.R. Landes de Gascogne, P.N.R. Caps et Marais d'Opale, P.N.R. Forêt d'Orient, P.N.R. du Vercors, Picardie Nature, Regroupement des Naturalistes Ardennais (RENARD), Réserves Naturelles de France (RNF), Réserve Naturelle (RN) Baie de Somme (SMACOPI), R.N. des marais de Séné, R.N. de Beauguillot, R.N. de Bagnas, R.N. Baie de l'Aiguillon, R.N. Baie de St-Brieuc, R.N. de Biguglia, R.N. de Bruges, R.N. Camargue, R.N. Chérine, R.N. Courant d'Huchet, R.N. de l'Estuaire de la Seine, R.N. des Sept îles, R.N. Lac de Grand Lieu, R.N. des marais de Moëze, R.N. Glénan, R.N. des marais de Müllembourg, R.N. Iroise, R.N. Lilleau des Niges, R.N. des Ramières, R.N. du Cousseau, R.N. Marais du Vigueirat, R.N. du Marais d'Orx, R.N. du Val d'Allier, R.N. Petite Camargue alsacienne, R.N. St Quentin en Yvelines, R.N. Yves, Réseau Ornitho des Hautes-Pyrénées, Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF), Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), Sociétés pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (SEPNB) Concarneau Trégunc, S.E.P.N.B. Ille et Vilaine, S.E.P.N.B. Pays Bigouden, Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux Limousin (SEPOL), Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), Station Ornithologique du Bec d'Allier (SOBA) Nature Nièvre, Société de Protection de la Nature (SPN) Agde, Syndicat Intercommunal du BOMon et du Jaï (SIBOJA), Sologne Nature Environnement, SOS Cigognes, Station Audubon, Syndicat Mixte Camargue gardoise, Station Biologique de la Tour du Valat, Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels-40, Université de Metz, Université de Rennes.

Programmes de conservation européens, mentionnés dans le texte :

- Life « Conservation du Phragmite aquatique en Bretagne » (LIFE 04/NAT/FR/000086), coordonné par Bretagne-Vivante,
- Life « Renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière en France » (LIFE 04/NAT/FR/000091), coordonné par la LPO,
- Life « Conservation et renforcement du Faucon crécerellette dans l'Aude (France) et l'Extrémadure (Espagne) » (LIFE 05/NAT/FR/000134), coordonné par la LPO.



© F. Calvez

Grues cendrées

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Service Etudes du Patrimoine Naturel

Corderie royale - BP 90263 - 17305 Rochefort Cedex

Tél 05 46 82 12 34 - Fax 05 46 83 95 86 - lpo@lpo.fr - www.lpo.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Département Ecologie et Gestion de la Biodiversité - Service du Patrimoine Naturel

36, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CP41 - 75231 Paris Cedex 05



Auteurs : LPO : Aurélie de Seynes, Bernard Deceuninck, Thierry Micol
MNHN : Jacques Trouvilliez, Jean-Philippe Sibley, Jacques Comolet-Tirman
Photographie de couverture : Avocettes élégantes (Philippe Garguil).
Recherche iconographique : Aurélie de Seynes ; Service Editions LPO France
Conception - Mise en page : Studio Lézard Graphique

Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17920 Breuillet - Imprim'Vert

